

VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

Mardi 17 décembre 2013

Compte rendu in extenso

VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD

Conseil Municipal du 17 Décembre 2013

Convocation

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique le 17 décembre 2013 à 20 h 00, en l'Hôtel de Ville (salle du Conseil Municipal).

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Ordre du Jour

Election du Secrétaire de séance

Approbation du procès verbal des séances du conseil municipal du 12 novembre 2013

AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

- Budget primitif de la Ville – budget principal - exercice 2014
- Redevance Assainissement – exercice 2014
- Budget Primitif du service de l'Assainissement – exercice 2014
- Avance sur subvention 2014
- Admissions en non-valeur 2013
- Reprise de la redevance d'assainissement portant sur le réseau anciennement communautaire et autorisation de signer la convention d'entente pour la gestion de ce réseau
- Tarifs municipaux 2014 :
 - Cimetière,
 - Photocopie,
 - Locations de salles municipales et occupation du domaine public
 - Tarif « Jeune » pour le cinéma
- Rétrocession de concessions funéraires
- Avenant au marché de nettoyage

VIE SOCIALE ET FAMILLE

- Convention d'entente entre les communes de La Celle St Cloud, Bougival et Louveciennes pour l'organisation en 2014 des actions du réseau intercommunal d'insertion
- Services SESAME et Dynamique Emploi : demande de subventions au Conseil Général pour l'exercice 2014
- Don exceptionnel à la Croix Rouge
- Organisation des classes de découverte des écoles publiques
- Subvention pour la classe de découverte de l'école Sainte-Marie
- Demande de subvention pour l'achat des TBI pour les écoles élémentaires de la ville
- Actualisation plafonds tarifs PSU
- Avenant à la convention de gestion de moyens PMI dans locaux du 12 avenue Charles de Gaulle

ANIMATION DE LA VILLE

- Tarifs 2014 location du théâtre et des points conviviaux
- Organisation de l'exposition « les Cellois s'exposent » - règlement
- Subventions 2014 aux associations sportives

AFFAIRES TECHNIQUES

- Déclaration préalable pour les travaux de ravalement du marché de la place Berthet
- Attribution du marché d'éclairage public
- Travaux d'enfouissement de réseaux avec le SIGEIF – programme 2014
- Approbation de la convention de mise en charge par le département de la gestion concertée des équipements dynamiques de régulation du trafic des carrefours situés sur le schéma départemental de gestion des feux tricolores
- Motion sur le fonctionnement de la ligne L du Transilien

DIVERS

DECISIONS MUNICIPALES

*

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, M. BARATON, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET (à partir du point 2), Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (Conseillers Municipaux).

Absents et excusés : Mme MAIGNE, M. FORGET (point 1), Mme DARRAS, M. FERRET, Mme DECKERT, M. DELCOURT (conseillers municipaux).

Procurations :

Mme MAIGNE	à	Mme DUCHESNE
Mme DARRAS	à	Mme NAPOLY
Mme DECKERT	à	M. DUFOUR
M. DELCOURT	à	M. BLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Carmen OJEDA-COLLET (*Conseillère municipale*)

*

Monsieur le Maire :

Cette séance est importante puisque c'est la séance au cours de laquelle nous votons le budget primitif pour l'année 2014, pour l'année qui vient et puis dernière séance du Conseil municipal de cette année 2013. On verra en début 2014 s'il y a lieu de réunir une fois ou deux le conseil municipal.

On va tout de suite entrer en matière, Sylvie.

Madame d'ESTEVE :

Procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire :

Merci Sylvie. On va procéder à l'élection du ou de la secrétaire de séance. C'est une pratique habituelle. Est-ce qu'il y a un ou une candidate pour être secrétaire de séance. Carmen ? Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Merci Carmen, tu es secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire :

J'en viens maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2013. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire :

Bonsoir.

Monsieur BARATON :

Monsieur le Maire, je comptais revenir sur la séance du dernier conseil municipal du 12 novembre et vous rappeler qu'il n'y a pas sur le site de la ville de comptes-rendus in extenso depuis le conseil du 25 juin. Cette rétention d'information...

Monsieur le Maire :

Pour une raison simple, c'est qu'on vote aujourd'hui l'adoption, donc on ne peut pas mettre sur le site de la ville, un procès-verbal qui n'a pas été approuvé par le conseil.

Monsieur BARATON :

Non je parle de celui du 25 juin Monsieur le Maire. Non il n'y est pas, ni celui du 9 juillet. J'aurai pu vous demander où en était le règlement de voirie et l'arrêté de circulation concernant les vélos en zone 30 et des précisions sur le devenir de la Trésorerie. Non, Monsieur le Maire, car ce que je vais dire est extrêmement grave et je souhaite des élus et du public une attention toute particulière. Vous vous inquiétez de mes sources d'information concernant notamment le théâtre, c'est simple, j'ai consulté le site du Conseil général et du Département et je peux affirmer que le montant des subventions est de 699.868 € tenant compte des 14.243 € pour l'aide au cinéma numérique. Dire qu'il y a eu des travaux hors marché n'est pas un scoop car des travaux supplémentaires ont été nécessaires comme le percement des trémies, la remise en état des bureaux endommagés par le passage des gaines ou des échafaudages aux normes réclamées par l'Inspection du travail. Dire que le chantier a été arrêté pour vérification du statut de certains travailleurs a été dit en Municipalité. Dire qu'il y a 64 places de moins est simple, il m'a suffi de compter les fauteuils, qu'un personnel bulgare chargé de leur installation ne comprenait pas ma question. Dire que les travaux extérieurs ont coûté 40.000 € à minima est une évaluation personnelle basée sur le montant que j'avais signé des travaux du trottoir de la Poste en 2011. J'affirme donc que le montant dépassera les 2.100.000 € loin des 1.200.000 € qui ont servis de base de calcul à la subvention. Je ne reviendrai pas non plus sur des propos extrêmement choquants qui ont été dit à cette séance. Il a été dit, je cite : stocker les handicapés. Mot prononcé en séance le 12 novembre, mot choquant, mot blessant, mot outrageant.

Monsieur le Maire, je suis consterné d'apprendre que vous faites convoquer par votre directeur des services, du personnel communal accusé à tort de m'avoir communiqué des documents publics. J'affirme solennellement qu'il s'agit de désinformation, pire de pressions à caractère politique, il ne se passe pas un jour sans qu'un employé communal se voit rappeler à son droit de réserve. Monsieur le Maire, je condamne ces méthodes et je demande au Magistrat que vous êtes de dire au conseil municipal, ce qu'est un droit de réserve pour du personnel communal vis-à-vis d'un élu.

Monsieur le Maire :

Bon, vous faites une grande déclaration.*

Monsieur BARATON :

Non, non.

Monsieur le Maire :

Si, si, c'est une grande déclaration. C'est un peu rapide, alors j'ai eu du mal à tout suivre mais enfin, dans l'essentiel, il y a au moins deux ou trois points que je voudrais relever. Le premier concerne le théâtre. Vous nous reprochez, vous entrez en plein dans la polémique.... Ce n'est pas une bonne chose pour les habitants de La Celle Saint-Cloud, la polémique. La polémique pour la polémique. En fait, il faut se réjouir que notre théâtre n'ait pas coûté plus cher que ce qui avait été prévu, premièrement et je vais vous en donner l'illustration, et deuxièmement, que ce théâtre soit prêt, soit quasiment ouvert. On peut aussi s'amuser à relever les déclarations des uns et des autres, vous avez dit, il ne sera pas ouvert, vous verrez bien le 5 décembre, il ne sera pas ouvert. Et bien vous vous êtes trompé. Le 5 décembre, la commission de sécurité est passée et elle a donné un avis favorable pour l'ouverture du théâtre. Avis favorable, non je mais je vais aller jusqu'au bout. Avis favorable de la commission de sécurité, c'est-à-dire que le théâtre sera ouvert en temps utile, il y a encore des petits travaux à réaliser, des travaux mineurs. Ce théâtre sera ouvert en temps utile. C'est vrai, alors moi je vais vous dire une chose Monsieur BARATON, vous, vous avez pendant six ans, pendant tout ce mandat, vous n'avez jamais critiqué l'action municipale au conseil municipal, vous ne l'avez jamais critiqué en municipalité, jamais et ça je le dis sous le contrôle de tous les maires-adjoints, jamais critiqué. En revanche, combien de fois, Monsieur BARATON, vous avez critiqué les personnels municipaux et ça je dis, ce n'est pas bien parce que c'est trop facile...

Monsieur BARATON :

Inaudible.

Monsieur le Maire :

Non mais je vais aller jusqu'au bout, vous entendez ce que vous voulez, mais en tout cas, moi je dis ce que je veux. Ça ne sert à rien de crier plus fort que les autres. Je continue. Donc le personnel municipal, il faut le remercier aujourd'hui Monsieur BARATON, d'avoir réalisé ce théâtre qui était vraiment quelque chose de difficile, d'avoir maîtrisé les coûts, d'avoir réalisé dans les temps de manière tout à fait raisonnable, puisque, rappelez-vous, nous avons lancé l'appel d'offres en avril 2012 et en décembre 2013 nous ouvrons ce nouveau théâtre, qui est complètement nouveau. Je dois dire d'ailleurs que l'ensemble des groupes ici a voté quasiment à l'unanimité sur le projet théâtre, pourquoi, parce qu'on l'avait travaillé ensemble. Il y eu des observations des uns ou des autres, on en a largement tenu compte et il faut le dire, c'est un projet qui intéresse la ville. Ce projet ça a été une réussite et je dis Monsieur BARATON, merci aux services municipaux, merci d'avoir contrôlé les coûts, d'avoir maîtrisé les coûts, d'avoir tenu sur le budget qui était prévu et de l'avoir réalisé dans les temps. Alors, moi je vais vous dire sur les coûts, c'est très simple, ça tient en trois chiffres : le montant du marché initial voté au conseil municipal du 23 avril 2012, c'est-à-dire le montant du projet qu'on a voté, le montant 1.678.850 € et ce que nous avons voté, c'est-à-dire la réalité des coûts du théâtre, c'est 1.811.287 €. Alors c'est vrai, le dépassement 132.437 €, soit 7.8 % par rapport au budget initial. Pardon, je peux dire comme beaucoup d'autres que 7.8 % ce n'est pas un dépassement excessif du budget.

Que nous ayons par ailleurs et parallèlement refait la voirie, oui, la voirie d'accès au théâtre, mais pas seulement d'accès au théâtre, cette voirie elle permet d'accéder à la Police nationale, elle permet d'accéder aux pompiers, elle permet aux pompiers de sortir. Elle permet d'accéder au théâtre certes, mais pas seulement au théâtre, elle permet aux salons d'exposition, elle permet d'accéder à la salle des mariages. A la salle des mariages, on a toutes les semaines, des dizaines, parfois des centaines de personnes qui viennent ici. Elle permet d'accéder aux services, c'est la deuxième entrée de l'hôtel de ville, c'est une entrée très importante, alors oui c'est vrai on a refait cette voirie.

Qu'il y ait eu des travaux annexes, oui, d'accessibilité, oui, des problèmes liés à la sécurité, oui, on les a fait ces travaux parce qu'il fallait les faire, mais ils restent dans le budget global. Ces travaux ont été réalisés, donc je dis vous êtes bien sévère et je trouve qu'il faut voir quand même en dehors de nos intérêts personnels qui sont tout à fait mineurs, qui sont dérisoires, c'est le service de la ville qui doit nous animer, voilà la raison pour laquelle je vous dis, ne restons pas à ce petit niveau de polémique, on a des enjeux beaucoup plus importants, c'est d'abord de servir nos concitoyens et de le faire aussi bien que possible.

Monsieur BARATON :

Inaudible.

Monsieur le Maire :

Mais on ne va pas polémiquer tout le conseil, Monsieur BARATON, parce qu'il n'y a pas que vous ici.

Monsieur BARATON :

Non il n'y a pas que moi mais je suis encore un élu Monsieur le Maire. Est-ce que vous cautionnez le fait que du personnel communal soit convoqué pour qu'on lui demande pourquoi est-ce qu'ils m'ont a priori communiqué des documents, oui ou non ? Est-ce que vous êtes au courant ?

Monsieur le Maire :

Mais non.

Monsieur BARATON :

Ah vous n'êtes pas au courant.

Monsieur le Maire :

Pas du tout, j'ai oublié de vous répondre justement, je ne sais pas d'où vous tirez ces informations. Convoquer du personnel municipal, pourquoi, pour le sanctionner. C'est absurde. D'abord quels documents auraient fuités. Si c'est ça que vous voulez dire, lequel ? Mais allez jusqu'au bout de votre pensée, c'est quoi ? Après on arrêtera parce qu'on ne va pas y passer la nuit.

Monsieur BARATON :

Si, parce que ça, c'est relativement important, c'est comme rappeler régulièrement à du personnel, son droit de réserve à mon égard, je voudrais savoir ce que j'ai pu faire ou dire qui serait contraire à la bonne marche de cette mairie, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire :

On va continuer la séance du conseil. Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

Monsieur le Maire, par rapport, je passe au procès-verbal du conseil 12 novembre. J'ai noté que dans les points divers, il manquait une question que je juge importante qui est la modification du parcours du bus 26 et la création d'un bus qui traverserait le domaine de Beauregard. J'aurai bien aimé s'il vous plait que vous remettiez ce point dans le compte rendu.

Monsieur le Maire :

Ok, il sera mis dans le compte rendu. Absolument.

Madame DELAIGUE :

Merci.

Monsieur le Maire :

D'autres questions, remarques, interrogations ? Il n'y en a pas. Donc on va voter sur ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Un, une. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce procès-verbal est donc adopté.

AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

- BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2014

Monsieur le Maire :

Nous allons passer aux affaires financières avec le budget primitif de la ville. Je voudrais d'ailleurs, si Pierre m'y autorise, dire quelques mots sur ce budget 2014.

Ce budget, il a été préparé avec le souci de mettre en œuvre une volonté qui est celle, constante, de notre équipe, du conseil municipal, de poursuivre de façon énergique, un travail de rénovation et de modernisation de notre ville et de ses équipements qui a été mené tout au cours de ces dernières années. Le budget primitif 2014 qui va vous être présenté, poursuit en réalité, comme vous le verrez un programme ambitieux d'investissement, tout en garantissant la maîtrise des dépenses et la stabilité fiscale. Il faut bien tenir compte du fait que des contraintes financières sont de plus en plus lourdes, qui pèsent sur les communes, les péréquations, les baisses de dotation, les prélèvements, les normes qui sont imposées par l'Etat, or notre budget qui va vous être présenté, comme les précédents, poursuit cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour quelles raisons ? Non pas pour le principe de stabiliser ces dépenses de fonctionnement, encore que, en soi c'est déjà un but, mais aussi pour permettre le financement de notre programme d'investissement grâce à l'autofinancement, c'est-à-dire la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses de fonctionnement. Donc pour la quatrième année consécutive, les taux d'imposition n'augmenteront pas. Ils seront de zéro pour cent. Sur la chronique de ces taux au cours des six années précédentes, à l'exception de l'année 2010 qui a été une année de crise économique où nos droits de mutation sont restés fortement baissés à l'exception de cette année 2010 où les taux ont été relevés de 1.5%, 2011 à 2014, les taux seront restés stables, taux d'augmentation des taux d'imposition : zéro pour cent.

Notre endettement est aussi stabilisé et ça c'est aussi important. Il est stabilisé après avoir été fortement réduit et il est stabilisé à un niveau modeste, très modeste. Moins de 400 € par habitant. Voilà l'endettement de la ville de La Celle Saint-Cloud, contre une moyenne de 1.054€ au niveau national, c'est dire que notre endettement, il est deux fois et demi moins élevé que l'endettement moyen national. Et ça nous permet de contenir à un faible taux, les charges financières, j'y reviendrai pour les préciser et donc de maintenir cet effort d'autofinancement au plus haut degré possible pour notre ville. C'est une politique que nous avons constamment tenue au cours de ce mandat et que nous poursuivons. Les recettes et les dépenses de fonctionnement n'évoluent donc que très faiblement, j'y reviendrai, Pierre les détaillera, 1.6% pour les recettes, un peu plus de 1.9% pour les dépenses, compte tenu d'ailleurs des hausses de TVA, c'est-à-dire que, sensiblement, nous conservons un même rythme d'évolution de ces recettes et des dépenses que le rythme de l'inflation prévu pour l'an prochain.

L'excédent de fonctionnement qui en résulte est en conséquence élevé à un niveau comparable à celui de l'an passé. Je voudrais également noter à ce stade de considération générale, la prise en compte des modifications de structures comptables par l'intégration de notre commune dans la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier prochain, 1^{er} janvier 2014, modification qui sera sans conséquence sur l'équilibre général de notre budget.

Je voudrais détailler un petit peu le programme d'investissement. Nous poursuivons vous ai-je dit un effort élevé d'investissement avec un montant de plus de 4.400.000 €, nous donnerons en 2014 la priorité à ces nouvelles opérations d'investissement. Au cours des années 2008 à 2012, nous avons d'ailleurs investi chaque année de l'ordre de 4 à 5 millions d'€ d'investissement, c'est ce qui apparaît d'ailleurs à la lecture des comptes administratifs. Pour financer ces investissements, nous avons bénéficié du versement de subventions importantes qui ont été demandées à l'Etat, à la Région et au Département. Certes, ces subventions viennent bien de recettes, mais au moins, nous nous sommes battus pour obtenir ces subventions de l'Etat, du Département, de la Région. C'est donc un avantage pour les Cellois car si nous ne demandions pas des subventions possibles, bien entendu, les autres communes le feraient et c'est l'avantage des Cellois que nous avons visé. Depuis 2008, nous avons bénéficié uniquement au titre des contrats départementaux d'environ 1 million d'euros de subventions et au titre des contrats régionaux de plus de 1 million, 1.200.000 € au titre de ces contrats régionaux.

Quatre grosses opérations, ou cinq même ont été terminées, et seront terminées avant la fin de ce mandat. Je vais rapprocher les subventions reçues des opérations que nous avons réalisées dans ce mandat :

- La première opération qui a été réalisée tout à fait, il y a six ans, terminée il y a 5 ou 6 ans, c'est le Pavillon des Bois Blancs, nous avons reçu 200.000 € de subvention.
- L'Ilot Culturel de l'ancienne mairie et la rénovation de la place du Bourg, plus d'un million reçu du contrat départemental et du contrat régional.
- Le centre social a bénéficié de subventions importantes et
- Le théâtre, je l'ai dit tout à l'heure, de subventions élevées avec près de 690.000 € de subventions sur un coût total de 1.900.000€ qui nous ramène le coût global à 1,2 million, 1,1 million d'euros pour la ville.

Le théâtre, le Bourg... ont bénéficié de ces subventions et nous aurons terminé en 2013 avec le théâtre, ce programme d'investissement qui a été important. Nous poursuivons en 2014 ce programme d'investissement. D'abord en matière de voirie, vous verrez tout à l'heure dans le budget, un sujet important qui est la requalification

complète de la place Berthet. Pourquoi la place Berthet, parce que c'est la poursuite et l'achèvement d'un programme complet de rénovation de l'ensemble des places dans notre ville. Rappelez-vous, la place du Jumelage, la place du Bourg, la place Leclerc, la place Mermoz, la dernière à requalifier, c'est la place Berthet qui a besoin d'être requalifiée pour des raisons de sécurité, pour des questions d'accessibilité, pour des raisons aussi d'esthétique tout simplement, pour des questions d'utilisation du marché. C'est un projet qui vous sera proposé et qui devrait correspondre à l'intérêt et à la demande des habitants.

En matière de voirie, également la rénovation de l'avenue de l'Abreuvoir, d'une partie de l'avenue du Maréchal de Lattre et de l'avenue des Gressets. L'enfouissement des réseaux électriques et de téléphone sur ces avenues ainsi que sur la Grande Rue et sur l'avenue Couturier.

Je vais aller beaucoup plus vite pour le reste. Pierre rentrera dans le détail pour des opérations tout aussi sinon plus importantes. En matière de bâtiment, les groupes scolaires, pour des budgets d'investissement importants, les installations sportives, les équipements municipaux, sociaux, culturels, les crèches, les logements et enfin l'acquisition de matériels et de mobiliers, notamment les tableaux numériques interactifs qui sont très demandés dans l'ensemble de nos écoles.

Hors budget de la ville de La Celle Saint-Cloud, nous pourrions engager en 2014, avec l'appui de Versailles Grand Parc, l'opération de mise en œuvre de la vidéoprotection à La Celle Saint-Cloud, le budget d'assainissement, on en parlera. Je voudrais terminer en disant quand même, parce qu'il faut le savoir, à un moment donné, on peut polémiquer, on peut dire les choses, mais il faut dire les choses aussi quand elles sont justes. Je voudrais vous rappeler les termes du rapport de la direction générale des finances publiques qui procède à l'analyse financière des villes, notamment de la Ville de La Celle Saint-Cloud en 2012 et pour les années qui viennent, 5 points, des charges de fonctionnement réelles maîtrisées, 1.215€ par habitant à La Celle Saint-Cloud, en dépense de fonctionnement contre 1.300 € par habitant au niveau national. Les charges de personnel maîtrisées, 680€ par habitant à La Celle Saint-Cloud contre 750€ par habitant au niveau national. Un endettement en baisse avec 408 €, je l'ai dit tout à l'heure contre 1.050 € au niveau national. Forcément des charges financières faibles, 14€ par habitant contre 45 € par habitant au niveau national. La capacité d'autofinancement est donc plus élevée, 3.512K€ soit 165 € par habitant contre 129€ par habitant au niveau national. Voilà je voulais vous le dire parce que je pense que c'est important de le dire, collectivement, nous avons voté des budgets qui vont dans le sens d'une maîtrise fiscale, d'une stabilité des taux et d'un faible endettement pour la ville de La Celle Saint-Cloud, voilà. Je vous remercie et je passe la parole à Pierre SOUDRY.

Monsieur SOUDRY :

Après cette présentation, vous avez l'essentiel du budget, tout au moins dans ses grandes lignes et ses grandes orientations. Donc je vais être un tout petit peu plus technique mais pas trop, rassurez-vous puisque vous avez tous lu les documents détaillés. Comme le Maire l'a dit, au niveau du fonctionnement, il y a une évolution très modérée de nos dépenses de fonctionnement et de nos recettes par rapport à l'exercice 2013. Nos ressources augmentent de 1.6 % et nos dépenses de 1.9%. Si on veut détailler un petit peu l'évolution des différentes composantes de nos ressources, les produits augmentent de 2.7%, c'est-à-dire un effet volume et puis le rythme de l'évolution des tarifs d'à peu près 2% chaque année. La fiscalité n'augmente que de 1.6%, c'est-à-dire le taux de l'inflation prévisionnelle qui a été retenu par l'Etat, c'est-à-dire l'évolution qui sera celle des bases de la fiscalité. Donc les taux inchangés, 1.6 reflète l'évolution des bases. Ensuite les dotations n'augmentent que de 1.1% parce que nous avons comme on l'a signalé une baisse notamment de la DGF qui fait que ces dotations augmentent beaucoup moins vite que les années précédentes et que les autres composantes de nos ressources. Tout ceci fait une augmentation de 1.6 de nos produits.

En ce qui concerne les dépenses, une forte augmentation des achats de 5.2% qui recouvre surtout deux types de raisons. D'abord, nous devons au 1^{er} janvier 2014 tenir compte de l'augmentation de la TVA qui de 19.6 passe à 20. Ça encore, ça ne fait pas trop, mais surtout qui de 7% passe à 10% pour bon nombre de prestations qu'utilise la ville, notamment les dépenses de restauration dans les écoles, les dépenses de nettoyage, etc. Donc ceci pèse assez lourdement, a un impact assez lourd sur l'évolution de nos dépenses. Et puis, une raison un peu plus technique, c'est que maintenant, nous intégrons à nos dépenses d'achat, les enfouissements de réseaux. Avant ces enfouissements de réseaux étaient des dépenses d'investissement, maintenant, nous les portons en fonctionnement et en fonctionnement, elles ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre, c'est-à-dire que dans une année, quand nous n'avons pas réalisé l'enfouissement qui a pris un peu de retard, ce qui est le cas pour un certain nombre de rues cette année, nous devons les réinscrire l'année suivante, ce qui fait que cette évolution traduit en fait l'addition en matière d'enfouissement du programme 2014 plus la réinscription d'une partie du programme 2013.

Ensuite les dépenses de personnel 2.6%, c'est quand même une maîtrise très importante, ça fait plusieurs années que nous avons une progression assez faible des dépenses de personnel et puis une diminution des participations

et subventions versées, c'est dû essentiellement à la baisse de la subvention au CCAS qui a été vue dans le cadre du conseil de ce CCAS parce qu'il y a eu des ristournes de l'URSAFF qui ont fait baisser les besoins de financements et de subventions. Et puis une baisse des prélèvements et charges financières diverses qui est due largement à la baisse des charges financières, sous le double effet de la réduction de la dette et de la réduction des taux d'intérêt puisque nous avons une ligne importante, le CLTR qui est basé sur les taux à court terme et qui ont beaucoup baissé cette année. Globalement, ceci nous permet d'obtenir un résultat de fonctionnement qui est pratiquement le même que celui de l'exercice 2013.

Ces chiffres-là ne sont bien sûr pas tout à fait ceux que vous trouvez dans le budget puisqu'il y a une modification comptable à partir du 1^{er} janvier due à l'intégration dans Versailles Grand Parc. Donc on en avait parlé assez longuement au moment du DOB. Pour résumer rapidement cette intégration, il y a transferts de ressources notamment fiscales à VGP et transferts de charges qui correspondent aux charges des compétences reprises par VGP. Donc transferts de ressources, transferts de charges qui sont compensés par une attribution compensatoire qui comptablement se trouve agrégée avec la fiscalité, ce qui fait que la ligne fiscale augmente un petit peu mais en fait, ce n'est pas la fiscalité qui augmente c'est cette attribution compensatoire qui est placée dans ce même chapitre.

Sinon les participations et subventions versées baissent parce que deux participations sont transférées à Versailles, d'une part la participation aux lignes d'autobus qui sont versées chaque année à concurrence d'environ 400.000 € et puis la subvention que nous donnons chaque année au Carré des Arts, à peu près un peu plus de 200.000€ qui elle aussi sera désormais versée par Versailles et donc qui sort de notre budget.

Voilà donc l'effet périmètre qui amène aux chiffres que vous avez dans les documents. Voilà pour ce qui concerne le budget de fonctionnement. Le budget d'investissement avec 4.4 millions, c'est un budget important. Le Maire s'est largement étendu sur les projets qui sont inscrits cette année, je ne vais pas vous les rappeler. Bien sûr pour retrouver les chiffres comptables, il faut ajouter à ces 4.4 millions, pour un peu plus d'un million les opérations de 2013 qui n'ont pas pu être engagées et que nous réinscrivons normalement au budget de 2014 et à noter également, l'installation de la vidéoprotection qui sort aussi de notre budget et qui n'est donc pas dans ce montant. Voilà donc l'essentiel de ce budget. Tous les détails sont dans les documents que vous avez.

Monsieur le Maire :

Merci Pierre.

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

Monsieur le Maire, vous nous avez fait un discours, certes intéressant sur le budget 2014, mais je vous rappelle les éléments de votre discours lors du débat sur le DOB où vous nous aviez expliqué que nous allions adopter en fin d'année un budget 2014 qui serait un budget de façade puisque vous prévoyiez à l'époque qu'au printemps, en fonction des résultats électoraux, nous aurions un vrai budget qui arriverait derrière. Donc vous vous êtes employé aujourd'hui, puisqu'on avait déjà relevé à cette occasion, la faiblesse de cet argumentaire, vous nous expliquez, et vous vous attachez à nous expliquer aujourd'hui, que vous partez sur un vrai budget avec de vrais investissements. Dont acte. Tout en relevant quand même que dans ce que vous dressez comme bilan passé, vous rentrez le pavillon des Bois blancs et l'ilot culturel qui étaient des investissements qui venaient du mandat précédent, donc je ne pense pas qu'on puisse les comptabiliser sur le présent mandat et vous annoncez comme plus grand projet pour 2014 la place Berthet. Bien sûr c'est un projet qui était nécessaire, mais il ne s'agit jamais que de l'aménagement d'un carrefour et on ne peut pas parler d'un projet réellement structurant, même si bien sûr, nous ne nions pas sa nécessité et nous avons voté pour. Mais de là à parler d'un budget normal de début de mandat, sûrement pas et j'espère bien d'ailleurs que lorsque les élections seront passées, nous aurons l'occasion d'adopter un rectificatif quelle que soit la majorité, qui permettra de partir sur des bases un peu plus dynamiques, toniques, avec des choses un peu plus précises. Je ne doute pas que vous allez nous sortir quelques bonnes idées qu'on a déjà lancées d'ailleurs. Je pense notamment en matière culturelle, à une médiathèque, bon elle sortira quand même du chapeau je suppose, dans les projets des trois listes aujourd'hui déclarées. On s'en félicitera à cette occasion.

Sur la présentation générale, deux précisions quand même qui ne sont pas aussi techniques qu'on pourrait le penser, vous avez parlé d'un taux qui n'a pas évolué sauf en 2010, de 1.5%, effectivement le taux n'a pas évolué, mais la base elle continue à suivre l'inflation, donc même si on ne parle pas d'augmentation budgétaire, on suit l'inflation. C'est de bonne guerre que vous utilisiez cet argument-là, mais il faut quand même le rappeler, l'inflation suit son cours et augmenter le taux c'est réellement augmenter les impôts au concret par rapport à des habitants de La Celle Saint-Cloud dont le revenu n'augmente pas nécessairement, loin s'en faut, à la hauteur de l'augmentation de la base.

Deuxième remarque par rapport à votre intervention, Monsieur le Maire, vous nous avez mis en avant les ratios des charges par habitant par rapport à une référence nationale, ça c'est purement abstrait, ça n'a pas grand sens parce qu'en face des charges, il y a des services. On aurait plus de services qui seraient pris en charge directement par la collectivité, on a parlé de régies en d'autres temps, ça peut être des tas de services, il peut y avoir des charges par habitant plus importantes, mais qui ne coûtent pas plus cher aux habitants puisque si ces charges ne sont pas prises en charge par le budget municipal, ça veut dire qu'elles sont payées par ailleurs et à ce moment là, plein pot pour tout le monde sans différenciation en fonction du revenu des uns et des autres. Voilà les remarques générales que je souhaitais faire.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BLANCHARD. Trois mots... Marie-Pierre DELAIGUE.

Madame DELAIGUE :

Après la déclaration de Monsieur BLANCHARD, c'est clair que ma question est beaucoup plus modeste, mais néanmoins, j'ai eu mon attention attirée dans le programme d'investissement que vous avez bien voulu nous soumettre, concernant, et je m'adresse aussi à Florence NAPOLY, concernant la Datcha/Villa Viardot pour laquelle il y a un petit budget d'entretien qui était programmé en 2013 qui semble réinscrit et du coup, ça me permet de rebondir sur le domaine des Frênes pour savoir ce qu'il en est de la Fondation d'entreprise et finalement, qu'est-ce qu'on fait pour cette Datcha.

Monsieur le Maire :

Sur la Datcha, Florence tu veux faire un point de situation.

Madame NAPOLY :

Petit point de situation sur la Datcha. On ne perd pas espoir sur l'idée de parvenir à une solution de prise en charge par la Fondation que souhaite créer Gorges CHAMINE qui envisagerait un centre européen de formation musicale, dont le siège pourrait être à la villa Viardot. Seulement, les intervenants potentiels sont nombreux et il est assez compliqué de mettre tout ce petit monde exactement sur la même longueur d'onde et de trouver des financements nécessaires à la restauration de la villa et au fonctionnement du centre européen de musique puisque les deux projets sont forcément concomitants. Sinon, la Fondation d'entreprise est toujours présente mais avec toujours les mêmes montants qui ne suffiront pas à tout faire.

Monsieur le Maire :

Merci Florence. Est-ce qu'il y a d'autres questions, observations, Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Je voudrais savoir en fonctionnement, s'il y a une somme prévue pour les rythmes scolaires, ou pas.

Monsieur le Maire :

Non pour les rythmes scolaires, on n'a rien inscrit pour une raison simple, c'est que les rythmes ne sont pas arrêtés. Nous sommes actuellement dans une période de concertation avec les parents d'élèves, avec les enseignants, avec les associations concernées évidemment, le Carré des Arts et la MJC, et donc il est impossible de faire une évaluation, mais si tout cela doit se mettre en place, ça sera en septembre 2014 et donc nous envisageons d'inscrire en décision modificative, nous avons les moyens financiers de le faire, la charge supplémentaire qui pourrait résulter de l'adoption des rythmes scolaires. Mais pour le moment, nous ne nous emballons pas Monsieur BARATON, dans cette histoire de rythmes scolaires parce que ça pose beaucoup de problèmes et qu'il faut étudier à fond le sujet avant de prendre une quelconque décision.

Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON :

En investissement, d'abord je prends acte du fait que vous avez cité un certain nombre de places qui ont été refaites. Comme c'était sous ma responsabilité, je vous remercie. En revanche, vous parlez de la place Berthet, la place Berthet, au jour d'aujourd'hui, sauf erreur de ma part, le projet qui a été présenté aux représentants des quartiers, des résidences du secteur, n'a pas retenu du tout leur attention, à tel point qu'ils ont même décidé de vous écrire et de vous dire qu'ils n'étaient absolument pas d'accord avec ce projet. Donc au jour d'aujourd'hui, sur ce projet place Berthet, le projet tel qu'il avait été plus ou moins conçu, on revient au point de départ, donc je suis un peu surpris qu'il y ait une telle somme mise sur un projet dont aujourd'hui, à trois mois d'une élection municipale, il n'y ait pas un trait de crayon vraiment bien noté.

Deuxièmement je voudrais aussi faire une remarque, il me semblait que le Conseil général avait dans son infinie bonté, fait un crédit à la ville de payer en trois fois le parvis du Collège Victor Hugo. Le collège doit ouvrir, si tout se passe bien, à l'automne 2014, la ville doit prendre en charge le parvis pour un montant, de mémoire, de 250.000 €. Si, si Monsieur le Maire, vous avez eu un courrier à l'époque puisque je l'avais eu aussi. Donc ces 250.000 €, je n'en vois pas la trace dans le budget d'investissement, au moins une partie.

Monsieur le Maire :

Vous voulez peut-être continuer vos questions et on va vous répondre. C'est tout.

Monsieur BARATON :

Non, pour l'instant c'est tout.

Monsieur le Maire :

Pour l'instant ou bien vous avez d'autres questions ?

Monsieur BARATON :

Pour l'instant non.

Monsieur le Maire :

Sur la place Berthet, mais si il y a un projet, mais si, un projet... Vous nous avez dit la fois dernière qu'au mois de juin, vous avez participé à une réunion mais que ça n'avancait pas, sauf que ça a avancé depuis. Alors, tout projet municipal est long à réaliser mais c'est bien l'objet, le sens de la concertation, donc il n'y a pas de raison qu'on bute, qu'on n'y arrive pas, on va y arriver. Simplement, il faut une concertation longue mais oui, tout projet municipal suppose la concertation. On l'a vu pour les places. On va aller jusqu'au bout du projet de la place Berthet avec l'accord des riverains de la place Berthet et je suis rassuré sur le fait qu'on aura un projet, il y a déjà un projet qui est dessiné, il faut l'améliorer encore, le peaufiner, mais il y aura un projet et nous espérons bien le réaliser. En tout cas, c'est nous qui souhaitons le réaliser en 2014.

Sur le Conseil général, alors, son infinie bonté, c'est un peu simpliste de dire les choses comme ça, en plus le parvis oui, c'est important. Payé en trois fois, je n'en sais rien. Est-ce qu'on paiera en trois fois, en deux fois, en une fois ou dix fois, on n'en sait rien, c'est du détail. C'est tout à fait mineur par rapport à l'importance du projet. Donc en réalité aujourd'hui, il faut regarder que ce parvis qui coûtera 150.000, 200 ou 250.000 € il est à comparer au coût de l'investissement de rénovation du collège qui est à 12 millions d'euros, 12 millions, qui est une rénovation complète du collège. On a récemment regardé avec le collège, le 1% artistique, ça va être une très belle opération, c'est ça qui est important. Ce n'est pas si on paie en deux ou trois fois. C'est du détail Monsieur BARATON. Dans la vie municipale, il faut savoir distinguer l'important de l'accessoire, parce que je crois que là, quand même on peut balancer des tas de contre-vérités, dire : il va se faire ça, et puis ça, et puis ça, tout ça va être mauvais pour la ville. Mais non, il faut avoir en vue, ce qui est bon pour la ville, c'est-à-dire la rénovation du collège et je peux vous dire parce que je fais partie du conseil d'administration du collège Victor Hugo, que cette rénovation est fortement attendue, qu'en plus, le collège en bénéficie aujourd'hui fortement, puisque ses effectifs sont passés grosso modo de 450/460 à près de 600 aujourd'hui. Il y a une forte attractivité du collège Victor Hugo, que tout ça se fera dans le cadre de l'intérêt des familles et des scolaires.

Je vous propose de poser toutes vos questions.

Monsieur BARATON :

Non Monsieur le Maire, je n'ai jamais dit que la construction du collège était une mauvaise chose. Quand vous dites que ce sont des broutilles, pas du tout, les 17 millions, c'est payé par le Conseil général, certes avec un petit peu de nos impôts...

Monsieur le Maire :

Pas 17, 12 millions.

Monsieur BARATON :

Ou 12 millions.

Monsieur le Maire :

Non mais 12 et 17 ce n'est pas pareil.

Monsieur BARATON :

Oui mais les 250.000 €, Monsieur le Maire, c'est la ville qui les paie, c'est la ville, et pourquoi ce n'est pas inscrit dans le budget. Pourquoi ?

Monsieur le Maire :

Attendez. Allez jusqu'au bout de vos questions et ne posez pas des petits bouts de question, parce qu'on ne s'en sort pas.

Monsieur BARATON :

Non, vous me dites ce sont des broutilles par rapport aux 12 millions. Non, ce ne sont pas des broutilles, ce ne sont pas les mêmes gens qui les financent. Là il y a 250.000 € à la charge de la collectivité. J'aurai souhaité les voir dans le budget d'investissement. Vous nous mettez une place Berthet pour laquelle je maintiens que pour beaucoup de raisons, elle est complètement à revoir et ces 250.000 € dont on a l'obligation de les inscrire parce qu'il faudra bien quand même que le collège ait un parvis au mois de septembre, ce n'est pas fait. C'est tout.

Une dernière chose quand même. J'ai vu dans le budget et c'est une bonne chose, vous mettez 50.000 € pour la rénovation de l'éclairage sur Beauregard, c'est très très bien. Vous avez dit en (inaudible)...que ça serait fait en cinq ans, mais au rythme qu'on prend, ça mettra huit ou neuf ans, parce qu'il ne faut pas mettre 60.000 mais 80.000, 90.000€. Je vous le dis c'est tout.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, dans un budget d'environ 5 millions d'investissement, 90.000€, vous savez bien, vous n'avez pas oublié. Qui veut intervenir ? Florence ou Jean-Claude.

Monsieur TEYSSIER :

J'avais une réunion la semaine dernière, on travaillait sur le projet. Le projet, il n'est pas ficelé encore. On ne sait pas combien ça va nous coûter, donc on ne va pas pouvoir voter quelque chose dont on ne connaît pas le montant. On en est exactement à ce point-là en ce moment et la prochaine réunion est prévue dans la première quinzaine de janvier. Tant qu'on n'a pas les éléments, on ne peut pas inscrire quelque chose au budget.

Monsieur le Maire :

C'est une histoire de fou, quand même. Jean-Claude, c'est bon.

Monsieur BARATON :

Il est quand même intéressant de voir qu'on peut mettre 700.000[€] sur une place dont on n'a pas encore finalisé les choses alors que le collège, on le sait très bien, Monsieur le Maire vous avez reçu un courrier au mois de février mars, vous disant que le montant serait, que le Conseil général acceptait un paiement en trois fois de ce parvis. Je demande à l'Administration de retrouver le courrier. Je l'avais moi-même. Je dis simplement, je suis surpris de voir que des travaux qui auront l'obligation d'être faits ne sont pas budgétés.

Monsieur le Maire :

Non mais Monsieur BARATON, il faut arrêter de dire des choses comme ça. Enfin, on n'a pas le montant. Bon, je disais tout à l'heure 100.000, 150.000 ou 250.000 €, on ne sait pas bien aujourd'hui. La réalité, c'est que le Conseil général finance et ça le montant, tout le monde le connaît, ce n'est pas 17 millions, c'est 12 millions, mais 12 millions qui seront financés par le Département. Il faut arrêter de s'énerver pour des choses qui n'ont rien à voir avec le ...(inaudible).

Monsieur BLANCHARD ?

Monsieur BLANCHARD :

Si je peux me permettre de rentrer dans le débat sur le collège, pour nous l'affaire du parvis nous semble pas vraiment un problème essentiel, par contre, il y avait un autre problème qui nous paraissait beaucoup plus important, c'est celui des logements qui appartenaient à la commune et qui étaient sur le site du collège. Il n'y a jamais eu de contrepartie par rapport à ça, dans une période où nous avons besoin de produire, le mot n'est pas très joli, mais de construire, ou d'augmenter le nombre de logements à La Celle Saint-Cloud, et ça fait partie du schéma dans lequel on s'est inscrit, il est vraiment regrettable qu'on en perde à l'occasion de cette opération.

Et deuxième chose, c'est un envoi auprès de Monsieur BARATON, parce que c'est quelque chose qui me hérisse, que ce soit vous Monsieur BARATON ou souvent les élus de la Majorité, on ne peut pas dire que ce ne sont pas les mêmes personnes qui financent quand il y a des financements qui sont pris en charge par le Conseil général ou le Conseil régional, c'est nous qui payons à chaque fois et on ne peut pas dire, comme quelqu'un d'autre paie, on est complètement défrayé du problème, non, nous sommes tous des contribuables et il ne faut jamais dire que parce

que quelqu'un d'autre va payer, il faut surtout se précipiter sur l'investissement, c'est un mauvais raisonnement. Ces investissements là on les paie tous et ça me paraît dans l'ordre des choses.

Monsieur le Maire :

Monsieur BLANCHARD, juste, là encore, simple réponse sur le logement, mais vous le savez très bien, il y a six logements qui ont été supprimés, c'est vrai pour permettre à la rénovation du collège d'être une vraie rénovation et pas seulement un bidouillage, un arrangement derrière. C'est une vraie rénovation avec une visibilité du collège maintenant, de la ville sur le collège et du collège vers la ville, c'était très important. Et n'oubliez pas que cette opération du site Victor Hugo concerne aussi la création de 42 logements, puisque la SIEMP, non 42...six d'accord, on les a supprimé mais 42 qui seront créés. Le solde positif c'est 36 logements dans ce site. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre aux voix, ce budget 2014. Monsieur CHAUMONT, pardon.

Monsieur CHAUMONT :

Je voulais faire une intervention très courte à propos de la communauté scolaire, de la vie scolaire à La Celle Saint-Cloud. On peut très bien débattre et avoir des avis différents sur la manière de conduire ce domaine, la vie des enfants, la scolarité...parce que la société est devenue fragile, parce que nos enfants sont promis peut être à des sociétés fragiles, on peut effectivement s'interroger sur ce qu'est aujourd'hui l'école, ce qu'elle peut receler de richesses pour demain et on ne s'interrogera jamais assez sur ce fait. Maintenant, il n'y a rien de moral dans ce que je dis, toute tentative à quelques semaines des élections, toute tentative de récupération d'un problème portant sur la vie des élèves, qui spéculerait sur l'angoisse des parents dans une société fragile, serait hautement blâmable, qu'il s'agisse à l'intérieur des écoles, qu'il s'agisse aux portes des écoles, rien, vraiment, ce n'est pas moral, c'est hautement politique, c'est un espace à respecter totalement, il faut vraiment éviter les instrumentalisation qui peuvent fragiliser encore plus ce qui fait le lien entre nous tous, l'école en étant un lien vraiment extrêmement important.

Monsieur le Maire :

Monsieur CHAUMONT, merci, nous souscrivons totalement à ce que vous dites. Totalement. Sur ce, je vous propose de voter. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2013,

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 38 912 422 Euros se répartissant comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REELLES	7 100 170 €	5 068 501 €	29 606 583 €	31 638 252 €
ORDRE	162 000 €	2 193 669 €	2 043 669 €	12 000 €
TOTAL	7 262 170 €	7 262 170 €	31 650 252 €	31 650 252 €

Considérant que pour permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement d'un montant de 1 243 669 Euros,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 2 Décembre 2013,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré*

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 27

Contre : 7 – M. BARATON, Mme BARBARO, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

DECIDE

- ✓ *D'adopter le Budget Primitif 2014 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 38 912 422 Euros*
- ✓ *D'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2014.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- **REDEVANCE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire :

Nous allons passer maintenant à la redevance d'assainissement. C'est Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL :

Par délibération en date du 25 Juin 2002, un contrat d'affermage du réseau d'assainissement de la Commune a été conclu avec la S.E.V.E.S.C. Comme chaque année il convient de fixer la redevance d'assainissement que continue de percevoir la Commune, par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés.

Pour rappel, au titre de l'année 2013, le montant de la redevance d'assainissement a été fixé à 0,3490 € hors taxes, Suite à l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 décembre 2013, il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2014 à 0.3600 € hors taxes.

Je précise que cela fait une augmentation de 3.2%, qui est un peu plus forte que les taux habituels, mais je rappelle que l'ensemble du réseau d'assainissement de la commune est constitué de ce réseau financé par la commune mais aussi d'une part de réseau financé par la CCCS et cette part-là a aussi une redevance qui n'est pas bougée. Si on regarde la totalité des redevances sur les deux réseaux, on a une augmentation qui est de l'ordre de l'inflation à peu de choses près.

Monsieur le Maire :

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 Juin 2002, par laquelle un contrat d'affermage du réseau d'assainissement de la Commune a été conclu avec la S.E.V.E.S.C.,

Considérant que comme chaque année il convient de fixer la redevance d'assainissement que continue de percevoir la Commune, par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés,

Considérant qu'au titre de l'année 2013, le montant de la redevance d'assainissement a été fixé à 0,3490 € hors taxes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 décembre 2013,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

*A la **MAJORITE** des membres présents et représentés,*

Pour : 27

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

Abstentions : 2 – M. BARATON, Mme BARBARO

DECIDE

- ✓ *de fixer le montant de la redevance d'assainissement à 0.3600 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés.*
- ✓ *de confier aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- **BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire :

Nous passons au budget primitif du service de l'assainissement pour 2014. Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL :

Je vous propose de commenter le tableau que vous avez sous les yeux en vous concentrant sur les opérations réelles qui sont les seules débours et encaissements réalisés. Les opérations d'ordre étant simplement des transferts de rééquilibrage entre les comptes.

On commence par les recettes d'assainissement, en section de fonctionnement, 420.000€, c'est le produit des mètres cubes vendus par la taxe que nous avons votée. Compte tenu de la baisse tendancielle des consommations d'eau potable, on a un montant total qui est à peu près le même montant que 2013, malgré la hausse du taux unitaire. On a aussi une autre recette en recette d'ordre, 19.600€ qui sont un transfert de subventions de la section d'investissement dépense vers la section recettes fonctionnement. Donc un total de recettes de 439.600 € qui ont permis de financer en fonctionnement 48.000 € de dépenses réelles qui sont des charges intérêts et des contrats de maintenance, qui ont aussi en opération d'ordre permis de financer 255.000 € d'amortissement et un virement de 136.000 € vers la section d'investissement. Donc ça équilibre la section fonctionnement.

Je passe en section d'investissement. Le seul chiffre important c'est le 614.400 € de dépenses qui sont les immobilisations en cours, prévues pour 550.000 € en 2014, ce sont les opérations d'assainissement qui seront faites sur une partie de l'avenue des Gressets, une partie de l'avenue de l'Abreuvoir et une petite section entre Boileau et Cottages à la Chataigneraie, plus quelques dépenses diverses. C'est un montant qui est un peu plus faible que les deux dernières années qui avaient été particulièrement élevées mais qui est dans la ligne de ce qu'on fait depuis un ou deux mandats et qui permet de maintenir l'état général du réseau d'assainissement. En plus des 550.000 €, il y a aussi 64.400 € de remboursement d'emprunts. En dessous, en opération d'ordre, ce sont des transferts, je le rappelle. Vous avez le transfert de 19.600 € en recettes de fonctionnement dont j'ai parlé tout à l'heure et vous avez des opérations de 150.000 € qui passent de dépenses opérations d'ordre à recettes opérations d'ordre en investissement. C'est un équilibre, ce sont des écritures, parfois on écrit trois choses pour faire une opération dans la comptabilité publique.

Les recettes, pour faire les dépenses réelles, c'est 143.000 € d'emprunt et 100.000 € de remboursement de TVA, c'est-à-dire 243.000 € de recettes réelles plus le transfert de 391.000 € de la section de fonctionnement plus les opérations d'ordre dont je viens de parler pour 150.000 €. Et tout est équilibré.

Monsieur le Maire :

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des observations ? Pas d'observation. On va voter. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2013,

Vu le projet de Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2014,

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 223 600 Euros se répartissant comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

OPERATIONS REELLES	614 400 €	243 000 €	48 600 €	420 000 €
OPERATIONS D'ORDRE	169 600 €	541 000 €	391 000 €	19 600 €
TOTAL	784 000 €	784 000 €	439 600 €	439 600 €

Afin de permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement à hauteur de 136 000 Euros,

Suite à l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 décembre 2013,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

A la **MAJORITE** des membres présents et représentés,

Pour : 27

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

Abstentions : 2 – M. BARATON – Mme BARBARO

DECIDE

- ✓ D'adopter le Budget Primitif 2014 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 223 600 Euros.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2014.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- AVANCE SUR SUBVENTION 2014

Monsieur le Maire :

Nous passons aux avances sur subventions. C'est Hervé Brillant.

Monsieur BRILLANT :

Dans l'attente de l'attribution de subvention votée pour l'année 2014, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie. Comme chaque année, à ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention représentant environ 25% de la subvention de l'année 2013, à savoir :

Maison des Jeunes et de la Culture 55.000€ proposés et pour le CCAS 210.000 €.

Monsieur le Maire :

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Monsieur BARATON ?

Monsieur BARATON :

Je voulais dire que j'étais hier soir au conseil d'administration de la MJC, je trouve quand même un peu surprenant et inquiétant en même temps que la commission de sécurité ait donné un avis favorable le 12 novembre et que la prochaine commission ne passera que le 15 janvier. Il y a eu un certain nombre de manifestations. Je pense que les travaux nécessaires à la bonne mise en état des équipements auraient dû se faire le plus vite possible. On a reçu les Allemands, il y a eu des fêtes dans la MJC avec un avis défavorable. Je trouve que ce n'est pas très très sérieux.

Monsieur le Maire :

Florence, oui.

Madame NAPOLY :

Il est évident que si les aménagements demandés avaient mis en péril, d'une quelconque façon le public de la MJC, on aurait peut-être été un petit peu plus vite, là, en l'occurrence, il s'agit essentiellement de deux blocs de secours qui ne se sont pas allumés dans la partie inférieure de la MJC et d'un aménagement de l'alarme qui ne s'entend pas bien des studios. Donc ce sont vraiment deux prescriptions relatives mineures et qui ne concernent en rien l'accueil du public à la MJC.

Monsieur BARATON :

Il faut deux mois.

Monsieur le Maire :

Mais oui il faut deux mois, et alors.

Madame NAPOLY :

Oui, et tu le sais très bien en plus. Ne joue pas les naïfs ni les offusqués, parce que tu sais suffisamment qu'en ce moment, il faut à peu près ce délai là pour ces interventions.

Monsieur BARATON :

Inaudible.

Monsieur le Maire :

Mais c'est absolument grotesque, deux mois pour faire des travaux qui sont utiles sur des travaux qui étaient relativement mineurs, pour ne pas dire très mineurs à la MJC, je remercie là encore Florence, Jean-Claude et les services municipaux d'avoir fait leur boulot. Ils l'ont fait et bien fait.

Monsieur BARATON :

Inaudible.

Monsieur le Maire :

Attendez Monsieur BARATON

Monsieur BARATON :

...la commission de sécurité, ça engage la responsabilité du Maire.

Monsieur le Maire :

Du Maire, oui. Florence.

Madame NAPOLY :

Du Maire qui sait prendre ses responsabilités. Par ailleurs, l'entreprise passe le 23, donc dans quelques jours, et tu sais également très bien que les dates de commission de sécurité sont souvent très postérieures à la date de réparation effectuée puisque les pompiers ne sont pas toujours disponibles et ont une charge de travail assez importante.

Monsieur le Maire :

Merci Florence. On a voté ou pas. Non, on va voter quand même. Il faut introduire, rétablir un petit peu d'organisation. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans l'attente de l'attribution de subvention votée pour l'année 2014, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie,

Qu'à ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention représentant environ 25% de la subvention de l'année 2013,

Suite à l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 décembre 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

*A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,*

DECIDE

D'attribuer aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention, à savoir :

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) : 55 000 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : 210 000 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2013

Monsieur le Maire :

On va reprendre un fil organisé. Pierre, les non-valeurs, c'est Hervé toujours.

Monsieur BRILLANT :

Considérant que comme chaque année, Monsieur le Comptable Public a transmis à Monsieur le Maire un état de produits communaux non recouverts malgré toutes les poursuites entreprises (portant sur les années 2007 à 2012), pour un montant global de 4 327.38 euros.

Ce montant correspond à des impayés de prestations de service (cantines scolaires, activités périscolaire, loyers....) soit par des personnes ayant quitté le territoire de la Commune, sans qu'il soit possible de les retrouver malgré les recherches effectuées par les services du Centre des Finances Publiques, soit à des situations sociales difficiles pour lesquelles des procès-verbaux de carence ou des décisions d'effacement de dette (surendettement) ont été établis.

Il vous est proposé d'admettre en non-valeur, les sommes proposées par Monsieur le Comptable Public, s'élevant à 4 327.38 euros. Les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre comptable 65 – autres charges de gestion courante.

Monsieur le Maire :

Merci Herve. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1

Vu l'état de produits communaux transmis par Monsieur le Comptable Public, non recouverts malgré toutes les poursuites entreprises (portant sur les années 2007 à 2012), pour un montant global de 4 327.38 euros.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 décembre 2013,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DECIDE

D'admettre en non-valeur, les sommes proposées par Monsieur le Comptable Public, s'élevant à 4 327.38 Euros.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- **REPRISE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT PORTANT SUR LE RESEAU ANCIENNEMENT COMMUNAUTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'ENTENTE POUR LA GESTION DE CE RESEAU**

Monsieur le Maire :

Pierre pour la délibération suivante, la reprise de la redevance d'assainissement. Là ce sont toutes les opérations qui sont liées en réalité à la suppression, liquidation de la CCCS, de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine.

Monsieur SOUDRY :

Nous allons prendre trois délibérations liées à la suppression au 31 décembre de cette année de la CCCS. La première c'est celle-là, il y en a deux autres que l'on ne pouvait pas prendre avant que le conseil de communauté ait eu lieu, qui sont les deux que vous avez trouvé sur table qui sont relatives à des fonds de concours. Donc nous allons traiter ces trois délibérations liées à la liquidation de la CCCS. La première, c'est la reprise de la redevance d'assainissement du réseau communautaire. Ainsi que Jean-Christian l'a signalé tout à l'heure. Tout à l'heure nous avons voté l'évolution de la redevance d'assainissement Ville. A côté de cette redevance d'assainissement ville, il existait une redevance communautaire, pour le réseau communautaire, redevance qui était perçue par la CCCS. La question qui est posée aujourd'hui par la fermeture de la CCCS, c'est que pour l'an prochain et même pour après, la CCCS ne peut plus percevoir cette redevance, donc la ville va provisoirement se substituer à la CCCS pour l'année 2014 et prendre cette redevance, pourquoi ? Parce que bien sûr, le réseau d'assainissement communautaire continue d'exister, il faut donc bien en 2014 continuer à entretenir ce réseau. L'entretien de ce réseau était financé notamment par cette redevance. Or, la CCCS n'existe plus. A terme, il est prévu de confier ce réseau au SIABS, c'est-à-dire au syndicat d'assainissement de la Boucle de la Seine, puisque les eaux, comme on le sait, descendent le coteau, traverse le pont de Bougival et vont ensuite dans la Boucle de la Seine. Donc il est prévu que le SIABS reprenne l'entretien de ce réseau communautaire et donc la redevance qui va avec dès qu'il le pourra, sauf que ce n'est pas vrai au 1^{er} janvier 2014. Donc nous risquons avec les élections notamment, le renouvellement du conseil syndical du SIABS, d'avoir une année de transition avant que le SIABS reprenne la totalité de cette compétence communautaire. Il faut donc que pour l'année 2014, les communes, les trois communes de La Celle Saint-Cloud, Bougival et Louveciennes se substituent provisoirement à la CCCS pour assurer la gestion de ce réseau. C'est pourquoi la délibération qui vous est proposée et les autres villes font la même délibération, il est proposé que chaque ville prenne sur elle, la redevance autrefois perçue par la communauté et reverse ensuite autant que de besoin cette redevance à Bougival, puisque c'est, pendant cette année 2014, au terme d'une convention d'entente, Bougival qui va entretenir le réseau. Donc c'est un petit peu compliqué, les charges de ces réseaux ne sont donc pris non plus par la Communauté de Communes mais par Bougival, les redevances, Bougival n'a pas le droit de percevoir des redevances sur des territoires des autres communes, donc chaque commune va percevoir sur son territoire, l'ancienne redevance communautaire et reverser à Bougival pour qu'il entretienne pendant l'année 2014. Ensuite à partir de l'année 2015, tout ça partira au SIABS.

Donc nous avons une délibération qui prévoit d'instaurer une redevance d'assainissement de 0.12€ par mètre cube, qui était l'ancienne redevance inchangée de la CCCS sur le réseau de la ville bien sûr qui est desservi par ce réseau communautaire, c'est-à-dire que c'est l'essentiel de la ville sauf le domaine du Petit Beauregard, parce que si vous regardez la géographie, toute la ville se déverse en eaux usées vers la Seine, sauf le Petit Beauregard qui se déverse lui vers le Chesnay et donc vers d'autres syndicats.

Donc, on va confier aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement de cette redevance comme il le faisait auparavant pour le compte de la CCCS et puis ensuite, on va autoriser le Maire à signer une convention d'entente avec Bougival et Louveciennes pour déléguer pendant cette année à Bougival, la gestion de ce réseau communautaire. Voilà. J'espère que vous voyez bien, c'est une mesure transitoire liée à la suppression de la CCCS. Je profite de cette délibération pour dire quand même parce qu'on en a parlé pas mal dans la presse ces temps-ci, du prix de l'eau. Il faut quand même savoir qu'à La Celle Saint-Cloud, nous bénéficions d'un prix de l'eau qui est relativement bas puisque c'est à peu près 3.50€ du mètre-cube. Donc vous

voyez dans ces 3.5€, les redevances paient pour 0.12€ c'est assez peu de chose. Si on prend les autres communes voisines, notamment celles qui se déversent pas sur la Seine, mais qui se déversent sur la plaine de Versailles, c'est 4.40€. C'est presque 1 € de plus, 30 % de plus le prix de l'eau. Le Petit Beauregard d'ailleurs, paie 4.30, il paie plus cher. Donc nous avons quand même grâce à ce système d'assainissement assez performant de la Boucle de la Seine, et à notre gestion propre de nos réseaux communaux, un prix de l'eau qui est relativement bas.

Monsieur le Maire :

Merci Pierre pour cette explication très claire. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications. Il n'y en a pas. Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu les articles L 2224-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la dissolution de la Communauté de Communes des Coteaux de la Seine (CCCS) au 01/01/2014,

Considérant que les membres de la CCCS envisagent de transférer cette compétence assainissement communautaire (ex-cccs, ex-smarb) au SIABS : Syndicat intercommunal des boucles de la Seine.

Considérant que dans l'attente de la reprise de cette compétence par le SIABS, il convient de se substituer à la CCCS sur le territoire communal en instaurant une redevance pour répondre aux charges de gestion et d'investissement du réseau d'assainissement anciennement communautaire et de conclure une convention d'entente avec les communes de Bougival et de Louveciennes, déléguant à Bougival la gestion de la compétence assainissement communautaire (ex-cccs, ex-smarb).

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

*A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,*

DECIDE

- ✓ *D'instaurer, au 01/01/2014, une redevance d'assainissement de 0,1207 euros hors taxes par mètre cube d'eau vendu pour le service rendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés, du réseau d'assainissement antérieurement géré par la CCCS sur le territoire de La Celle Saint-Cloud ;*
- ✓ *de confier aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.*
- ✓ *d'autoriser la signature par le maire d'une convention d'entente passée avec les communes de Bougival et de Louveciennes, déléguant à Bougival la gestion de la compétence de l'assainissement antérieurement géré par la CCCS.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- FONDS DE CONCOURS BUDGET DE LA VILLE

Monsieur le maire :

On passe aux fonds de concours, c'est-à-dire la répartition de l'excédent de la communauté de communes.

Monsieur SOUDRY :

Voilà, nous avons attendu la réunion du conseil communautaire la semaine dernière. Bien sûr on ne pouvait pas prendre position sur un fonds de concours avant que le conseil communautaire n'ait décidé d'en attribuer. Donc vous savez que le conseil communautaire a décidé la semaine dernière d'attribuer un fonds de concours aux trois villes qui composaient anciennement la CCCS, un fonds de concours pour le budget ville et un fonds de concours pour le budget d'assainissement.

Le fonds de concours alloué à La Celle Saint-Cloud, pour la ville est de 85.856€. En fait, un fonds de concours, c'est comme une subvention, c'est une subvention qu'a votée la CCCS en faveur de la ville et il faut maintenant à travers cette délibération que nous acceptions cette subvention qui j'espère ne posera pas de problème, sachant que cette subvention doit être destinée à des opérations bien précises pour lesquelles, elle ne peut pas représenter plus de 50% du coût de l'opération. Dans sa délibération, le conseil de communauté a donné une subvention aux villes, notamment pour faire des travaux dans les écoles, donc nous proposons d'utiliser ce fonds de concours pour les travaux dans les écoles. Ce sont des travaux que vous avez dans le budget d'investissement que vous avez vus tout à l'heure, qui sont des travaux repris dans notre budget 2014. Pour ces travaux-là, nous disposons, nous proposons d'accepter le fonds de concours de 85.856 € proposés par la CCCS.

Monsieur le Maire :

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des demandes d'explication, il n'y en a pas. Monsieur BLANCHARD, pardon.

Monsieur BLANCHARD :

Je veux redire ce que j'avais dit en conseil de communauté de communes, à partir du moment où il y a un fonds de concours, on n'a pas besoin de déterminer à quel endroit il repart. Un budget, c'est fongible, mais c'est de pure forme et je trouve ça un peu regrettable.

Monsieur le Maire :

Vous avez raison, mais c'est comme ça, on est obligé, c'est la réglementation, mais c'est vrai qu'un budget c'est fongible. Il y a parfois des choses étonnantes dans la réglementation de l'Etat. D'autres questions ? Pas d'autres questions. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents ou représentés

Pour : 29

Abstentions : 5 - M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

Décide

D'accepter le versement de ce fonds de concours et de l'utiliser tel que défini ci-dessous :

OPERATION	COÛT TTC	COÛT HT	FONDS DE CONCOURS	COÛT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE
GROUPE SCOLAIRE MOREL DE VINDE <i>Réfection des couloirs</i>	60 000 €	50 167 €	20 604 €	29 564 €
GROUPE SCOLAIRE MOREL DE VINDE <i>Réfection de la salle de jeux</i>	70 000 €	58 528 €	24 043 €	34 485 €
GROUPE SCOLAIRE PASTEUR <i>Réfection des couloirs</i>	50 000 €	41 806 €	17 170 €	24 636 €
GROUPE SCOLAIRE CURIE <i>Salle des Maitres et ATSEM</i>	15 000 €	12 542 €	5 150 €	7 392 €
GROUPE SCOLAIRE FERRY <i>Réfection de blocs portes et porte entrée principale</i>	55 000 €	45 987 €	18 890 €	27 097 €
TOTAL	250 000 €	209 030 €	85 856 €	123 174 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- **FONDS DE CONCOURS SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire :

Dernière, Pierre.

Monsieur SOUDRY :

Nous avons le pendant pour l'assainissement. Pour l'assainissement, la Communauté de communes nous donne un budget de 75.124€ que nous affectons de la même façon, même si ce n'était pas indispensable, à un certain nombre d'opérations dont nous vous proposons d'accepter le versement de ce fonds de concours.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des demandes d'explications ? Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré*

*A la **MAJORITE** des membres présents ou représentés*

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

Décide

D'accepter le versement de ce fonds de concours et de l'utiliser tel que défini ci-dessous :

OPERATION	COÛT TTC	COÛT HT	FONDS DE CONCOURS	COÛT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE
TRAVAUX ASSAINISSEMENT <i>Avenue des Gressets</i>	200 000 €	167 224 €	39 024 €	128 200 €
TRAVAUX ASSAINISSEMENT <i>Avenue de l'ABREUVOIR</i>	185 000 €	154 682 €	36 100 €	118 582 €
TOTAL	385 000 €	321 906 €	75 124 €	246 782 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de la date de sa publication.

- **TARIFS MUNICIPAUX 2014 : CIMETIERE**

Monsieur le Maire :

Sur les tarifs municipaux, c'est Carmen.

Madame OJEDA-COLLET :

Les tarifs municipaux 2014, pour le cimetière. Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances réunis le 2 décembre 2013, il vous est proposé d'adopter les tarifs indiqués sur la note explicative relative au secteur Cimetière, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014:

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des demandes d'explication. Marie-Pierre DELAIGUE ?

Madame DELAIGUE :

Monsieur le Maire, c'est tarifs se basent sur une augmentation, si je lis bien, de 2%, correspondant est-il écrit, au taux de l'inflation. Savez-vous de combien est le taux de l'inflation fournie par l'INSEE sur la base d'un an, s'il vous plait.

Monsieur le Maire :

Pierre.

Monsieur SOUDRY :

Ce taux varie chaque année bien sûr, donc ce n'est jamais le même, mais c'est vrai que pour l'année 2014, le budget de l'Etat prévoit un taux d'inflation prévisionnel de 1.5%. Effectivement 2% c'est 1.5 arrondi à 2.

Monsieur le Maire :

Marie-Pierre.

Madame DELAIGUE :

Au jour d'aujourd'hui, ce qui est écrit dans les livres de l'INSEE, si je puis me permettre, ce n'est pas 1.5 non plus c'est 0.7, entre 0.7 et 2%, moi je trouve qu'il y a une marge quand même conséquente.

Monsieur le Maire :

Marie-Pierre, autre chose ? Non. Pierre.

Monsieur SOUDRY :

0.7, c'est la constatation sur 2013. Ici, nous sommes, à partir d'un tarif 2013, nous votons un tarif 2014, donc nous faisons référence, non pas à l'inflation qu'il y a eu en 2013, mais à l'inflation prévue pour 2014.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

On ne peut pas se projeter complètement en avant sur ces chiffres-là, parce que sinon on court devant l'inflation et on accumule. J'ai entendu une émission économique samedi dernier de laquelle on nous expliquait qu'à force mettre des petites choses sur le SMIC on finit par le faire augmenter considérablement. L'économiste en question expliquait que depuis sa création en 1970, la valeur du SMIC a été multipliée par 4 alors que celle du salaire moyen a été multipliée simplement par deux. C'est-à-dire qu'à petits coups de pouce, on finit par faire des augmentations qui sont très importantes. Alors, je précise bien que pour le SMIC...

Monsieur le Maire :

Vous êtes contre le....

Monsieur BLANCHARD :

Ça me paraît tout à fait normal.

Monsieur le Maire :

Je commençais à avoir des sueurs froides...

Monsieur BLANCHARD :

Je pense qu'on arriverait au RMI, un SMIC au niveau du RMI, ça serait tout à fait insupportable. Mais ça montre bien que des petites choses comme ça peuvent s'accumuler, ça peut faire une bonne politique, comme ça peut en faire une mauvaise, donc il faut quand même avoir une stratégie en matière de tarifs qui porte un sens. Ce n'est pas qu'on soit contre les augmentations quand c'est nécessaire, mais il faut savoir faire des choix, on l'a déjà dit, on le redit, mais cette fois-ci, nous voterons contre tous les tarifs municipaux, puisque justement, ce 2% nous paraît une manière de jouer sur l'érosion.

Monsieur le Maire :

D'accord, mais je vais quand même dire Monsieur BLANCHARD qu'il fut un temps, d'ailleurs, on n'en est plus là, où dans le taux qui était proposé de revalorisation, on faisait un mixte, moitié/moitié de l'inflation et du coût des services. Alors, vous savez que le coût des services, c'est en gros le coût du personnel, le coût de la main d'œuvre, et on l'a fait pendant des années. Là, on revient à l'inflation qui est plutôt moins avantageux, il donne forcément un taux inférieur, mais la question se pose. Il y a une question un peu de doctrine, qui est, quand on vend une prestation de service, quand on assure une prestation de service, comment on fait payer la prestation. Il y a des questions de fonds, redevance ou impôt, c'est une question déjà de fonds qui se pose et puis il y a la question du juste prix, du juste tarif. Es-ce qu'on met le prix du personnel, le prix du service... Peut-être Pierre...je vous repasse la parole.

Monsieur SOUDRY :

Simplement, sur l'évolution du coût des services, on a vu dans le budget tout à l'heure que l'évolution du coût du personnel, ça va être 2.6%, donc 2% d'augmentation des tarifs pour un coût du personnel qui va augmenter de 2.6, c'est quand même très raisonnable.

Monsieur le maire :

Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

Entre service et main d'œuvre, il faut quand même faire une différence. On sait que la rentabilité du travail a augmenté considérablement année après année.

Monsieur le Maire :

La rentabilité du travail ?

Monsieur BLANCHARD :

Je travaille dans un établissement public et c'est la même chose dans le privé. On nous demande de faire beaucoup plus avec beaucoup moins de moyens, on y arrive parce qu'il y a quand même une efficacité qui est améliorée avec le temps, l'informatique et bien d'autres choses qui font que service et main d'œuvre, ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire :

Il y a tout un débat, je vous renvoie à FOURASTIE, entre le coût du coiffeur, Monsieur BLANCHARD, le coût du service qui est représenté par une personne qui rend un service, ce coût-là, forcément il augmente, alors que le

coût industriel, du produit industriel effectivement peut bénéficier d'une productivité liée à l'organisation du travail, liée à toutes sortes de choses.

Bien ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va voter. Votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs du secteur cimetière,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission des Affaires financières réunie le 2 décembre 2012, pour augmenter ces tarifs de 2. % correspondant au taux de l'inflation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs du secteur cimetière,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission des Affaires financières réunie le 2 décembre 2012, pour augmenter ces tarifs de 2 % correspondant au taux de l'inflation,

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

*A la **MAJORITE** des membres présents et représentés*

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

DECIDE

D'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2014 (chiffre arrondi à la décimale approchante) :

CONCESSIONS :

- 15 ans 522,00 Euros
- 30 ans 1.378,00 Euros
- 50 ans 3 121,00 Euros

CAVURNES (4 urnes par case) :

- 15 ans 906,00 Euros
- 30 ans 1 293,00 Euros
- 50 ans 2 415,00 Euros

COLUMBARIUM (2 urnes par case) :

- 15 ans 505,00 Euros
- 30 ans 730,00 Euros
- 50 ans 1.326,00 Euros

FLEURISSEMENT CIMETIERES :

- Un fleurissement par an 59,00 Euros
- Deux fleurissements par an 118,00 Euros

CAVEAUX PROVISOIRES (Tarif journalier) :

- 15 premiers jours 2,25 Euros
- à partir du 15^{ème} jour 2,65 Euros

VACATION DE POLICE :

- Une vacation 22,00 Euros
- ½ vacation 11,00 Euros

TAXE EXHUMATION :

20,50 Euros

<u>TAXE INHUMATION :</u>	20,50 Euros
<u>DÉPÔT D'URNE :</u>	20,50 Euros
<u>TRANSPORT CIMETIERE</u>	
<i>Tarif aller/retour</i>	2,00 Euros

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **TARIFS MUNICIPAUX 2014 : PHOTOCOPIES**

Monsieur le Maire :

Les autres tarifs, Carmen.

Madame OJEDA-COLLET :

Les tarifs photocopies. Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances réunie le 2 décembre 2013, il vous est proposé d'adopter les tarifs relatifs à la délivrance de photocopies, applicables à compter du 1^{er} janvier 2014, avec un maintien du tarif pour les administrés : 0.20€, pour les associations : 0.07€ et pour le photocopieur libre-service : 0.10€.

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je croyais que vous votiez contre tous les tarifs. Non, mais vous avez évité le piège. C'est bien. ça prouve que vous suivez de près. Merci. Donc votes contre, non. Abstentions ? Non. Oui, vous vous absteniez quand même. Vous voulez baisser les tarifs, on progresse, vous savez l'année prochaine...on verra plus tard. Cette délibération est donc approuvée.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération du 18 décembre 2012 fixant les tarifs « photocopies » pour les administrés, les associations et le photocopieur « libre-service »,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission des Finances réunie le 2 décembre 2013

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

*A la **MAJORITE** des membres présents et représentés*

Pour : 29

Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

DECIDE

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs pour les photocopies comme suit :

Maintien du tarif

<i>Pour les administrés :</i>	0,20 €
<i>Pour les associations :</i>	0,070 €
<i>Pour le photocopieur libre-service :</i>	0,10 €

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

• **TARIFS 2014 : LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire :

Carmen, ensuite.

Madame OJEDA-COLLET :

Le tarif d'occupation du domaine public et location des salles. Juste une précision, il convient de prendre la note explicative qui était sur table. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, une augmentation de l'ordre de 2,00 %, sur les tarifs de redevance d'occupation du domaine public (terrasses de café et ventes ambulantes...), et de location des salles polyvalentes.

Pour les salles polyvalentes, il est proposé :

- de maintenir la gratuité pour leurs occupations par les associations de la ville, les syndicats de copropriétés situées sur la commune et les partis politiques locaux,
- de maintenir la gratuité pour l'occupation de la salle Caravelle pour les associations et les partis politiques locaux, mais d'en limiter le nombre de ces occupations à trois par an.
- Pour le Pavillon des Bois Blancs : de maintenir la gratuité pour les associations de la ville, à raison d'une occupation par an, de maintenir le délai de réservation pour les associations de la ville, à trois mois au lieu de deux (douze mois pour les administrés) ;

Ces tarifs repris dans les tableaux sur la note que vous avez eue sur table, sont indiqués au tableau.

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'explication. Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Financières, réunie le 2 décembre 2013 proposant une augmentation de l'ordre de 2 % de ces tarifs,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

*A la **MAJORITE** des membres présents et représentés,*

Pour : 29

Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT

Décide :

Concernant les salles polyvalentes,

1 - de maintenir la gratuité pour leurs occupations par les associations de la ville, les syndicats de copropriétés situées sur la commune et les partis politiques locaux,

2 - de maintenir la gratuité pour l'occupation de la salle Caravelle pour les associations et les partis politiques locaux, mais de limiter le nombre de ces occupations à trois par an.

3 – de maintenir la gratuité pour l'occupation du Pavillon des Bois Blancs pour les associations de la ville, à raison d'une occupation par an.

Ces tarifs et nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014.

DOMAINE PUBLIC	2014
Redevance annuelle d'occupation du domaine public en m ² , pour les commerces, (terrasses non couvertes des cafés et restaurants de la commune, fleuristes...)	65,97 €
Redevance d'occupation du domaine public pour les ventes ambulantes. Prix à la séance d'1/2 journée par tranche de 10 m ² occupés	16,07 €

SALLES MUNICIPALES	TARIFS 2014 Associations et Syndics hors communes et Entreprises
SALLES JONCHERE	
Salle n°2 capacité d'accueil 25 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	44,17 € 24,24 €
Salles n°3 et 4 capacité d'accueil 12 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	25,26 € 12,03 €
Salle n°5 capacité d'accueil 30 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	50,95 € 24,04 €
Salle n°6 capacité d'accueil 50 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	88,32 € 35,00 €
SALLE P & M CURIE capacité d'accueil 100 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	173,25 € 57,70 €
SALLE CH. DE GAULLE capacité d'accueil 100 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	173,25 € 57,70 €
SALLE CARAVELLE capacité d'accueil 500 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	346,50 € 115,87 €
Dix heures jusqu'à deux heures du matin Vendredi – samedi – veille de jour férié et jour férié	300,17 €

PAVILLON DES BOIS BLANCS - TARIFS 2014	HORAIRES	ADMINISTRES	ASSOC. LOCALES	ENTREPRISES PRIVEES travaillant sur ou pour la VILLE
SALLE N°1 CAPACITE 149 personnes				
semaine				
du lundi au vendredi	14 h à 18 h	218,62 €	218,62 €	546,54 €
	18 h à 23 h	273,27 €	273,27 €	655,85 €
à l'heure dans la limite de 2 heures		54,65 €		
week end				
vendredi et veille de jour férié sauf ❶	17 h à 4 h	513,74 €	513,74 € *	
	14 h à 4 h	601,19 €	601,19 € *	
samedi, dimanche et jour férié	9 h à 20 h	513,74 €	513,74 € *	
	14 h à 4 h	633,98 €	633,98 € *	
	9 h à 4 h	874,46 €	874,45 € *	
❶ Nuits des 24 et 31 décembre	14 h à 6 h	874,46 €		

Préparation salle avant occupation : tarif horaire		102,00 €	102,00 €	153,00 €
Dépassement horaire		102,00 €	102,00 €	153,00 €

SALLE N°2 CAPACITE 40 personnes				
semaine				
du lundi au vendredi	14 h à 18 h	142,10 €	142,10 €	251,40 €
	18 h à 23 h		142,10 €	360,71 €
à l'heure dans la limite de 2 heures		32,15 €		
week end				
vendredi et veille de jour férié	17 h à 4 h	174,89 € **	174,89 € *	
vendredi et veille de jour férié sauf ❶	14 h à 4 h	229,04 € **	229,04 € *	
samedi, dimanche et jour férié	9 h à 20 h	174,89 € **	174,89 € *	
	14 h à 4 h	229,04 € **	229,04 € *	
	9 h à 4 h	338,84 € **	338,84 € *	
❶ Nuits des 24 et 31 décembre	14 h à 6 h	338,84 € **		

* uniquement s'il n'y a pas de réservation d'administrés

** uniquement en complément de la salle n°1

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicités et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

• **TARIF « JEUNE » POUR LE CINEMA**

Monsieur le Maire :

Dernier tarif, tarif jeune. Carmen toujours.

Madame OJEDA-COLLET :

Le Ministère de la culture et de la Communication a décidé de créer un tarif jeune pour les moins de 14 ans tous les jours de la semaine et à toutes les séances à compter du 1^{er} janvier 2014,

Il convient donc de modifier les tarifs du Cinéma du Théâtre de la façon suivante :

- tarif jeune de 4 € pour les moins de 14 ans au cinéma du Théâtre tous les jours de la semaine et à chaque séance à partir du 1^{er} janvier 2014,

-et définir aussi la liste des bénéficiaires au tarif réduit à 5,50 € pour les étudiants, seniors, familles nombreuses, séances du lundi, demandeurs d'emploi, les abonnés du théâtre, la carte ciné-théâtre), à partir du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des demandes ? Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

Là, nous n'allons pas boudier notre plaisir. C'est une bonne disposition et nous avons pu remarquer d'ailleurs que c'est passé en commission aussitôt après que l'annonce en ait été faite pour les cinémas parisiens, donc c'est normal, c'est bien, nous votons pour, pour une fois.

Monsieur le Maire :

Donc vous ne votez pas toujours contre les tarifs. Merci Monsieur BLANCHARD. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'explications. Il n'y en a pas. Des votes contre, des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs du Cinéma du Théâtre suite à la décision du Ministère de la culture et de la Communication de créer un tarif jeune pour les moins de 14 ans tous les jours de la semaine et à toutes les séances à partir du 1^{er} janvier 2014,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 2 décembre 2013,

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,*

Décide :

-de créer un tarif jeune de 4 € pour les moins de 14 ans au cinéma du Théâtre tous les jours de la semaine et à toutes les séances à partir du 1^{er} janvier 2014,

-de définir en conséquence la liste des bénéficiaires au tarif réduit à 5,50 € : étudiants, seniors, familles nombreuses, séances du lundi, demandeurs d'emploi, abonnés théâtre, carte ciné-théâtre), à partir du 1^{er} janvier 2014.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

• **RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE BOUVARD**

Monsieur le Maire :

On a une rétrocession de concession funéraire. Carmen. C'est sérieux là.

Madame OJEDA-COLLET :

Une demande de rétrocession d'une concession présentée par M. Claude BOUVARD domicilié à Saint-Egrève (Isère), 9 boulevard de Jomardière. Cette concession a été acquise en 2012 pour 15 ans soit une échéance en 2027.

Le prix payé lors de l'achat était de 502 €, il convient de retrancher 1/3 de la somme correspondant à la part du CCAS soit 167.33 € soit un solde pour la commune de 334.67 € qui rapporté à la période restant à courir soit 14 ans, permet de rembourser la somme au prorata temporis de 312.36 € à M. Claude BOUVARD. Il est proposé d'accepter la demande de Monsieur BOUVARD et de lui rembourser la somme de 312.36€.

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications. Il n'y en a pas. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-15 et suivants,

Considérant la demande de rétrocession d'une concession (N° 313-3°D) présentée par M. Claude BOUVARD domicilié à Saint-Egrève (Isère),

Considérant que ladite concession a été acquise en 2012 pour 15 ans soit une échéance en 2027.

Le prix payé lors de l'achat étant de 502 €, il convient de retrancher 1/3 de la somme correspondant à la part du CCAS soit 167.33 € soit un solde pour la commune de 334.67 € qui rapporté à la période restant à courir soit 14 ans, permet de rembourser la somme de 312.36 € à M. Claude BOUVARD.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances réunis le 2 décembre 2013

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

Décide

D'accepter la demande de Monsieur Claude BOUVARD tendant à rétrocéder à la ville la concession funéraire acquise en 2012 pour 15 ans au prix de 502 €.

De rembourser la dite concession au prorata temporis pour la période restant à courir suivant le mode de calcul exposé ci-dessus, soit un montant de 312.36 €.

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

• **RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE LEBANSAIS**

Monsieur le Maire :

Il y a une autre rétrocession pardon, je n'ai pas vu ça. Carmen.

Madame OJEDA-COLLET :

Une demande de rétrocession d'une concession a été présentée par M. Marcel LEBANSAIS domiciliée à Hercé (Mayenne), Le Bailleul. Cette concession a été acquise en 1999 pour 30 ans soit une échéance en 2029.

Le prix payé lors de l'achat était de 6715 Frs soit 1023.70 €, il convient de retrancher 1/3 de la somme correspondant à la part du CCAS soit 341.23 € soit un solde pour la commune de 682.47 € qui rapporté à la période restant à courir soit 16 ans, permet de rembourser au prorata temporis la somme de 363.98 € à M. Marcel LEBANSAIS. Il est donc proposé d'accepter la demande de Monsieur LEBANSAIS et de lui rembourser la somme de 363.98€.

Monsieur le Maire :

Merci Carmen. Des demandes d'explications ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-15 et suivants,

Considérant la demande de rétrocession d'une concession (21-2°D) présentée par M. Marcel LEBANSAIS domiciliée à Hercé (Mayenne), Le Bailleul,

Considérant que ladite concession a été acquise en 1999 pour 30 ans soit une échéance en 2029.

Le prix payé lors de l'achat étant de 6715 Frs soit 1023.70 €, il convient de retrancher 1/3 de la somme correspondant à la part du CCAS soit 341.23 € soit un solde pour la commune de 682.47 € qui rapporté à la période restant à courir soit 16 ans, permet de rembourser la somme de 363.98 € à M. Marcel LEBANSAIS.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Finances réunie le 2 décembre 2013

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

Décide

D'accepter la demande de Monsieur Marcel LEBANSAIS tendant à rétrocéder à la ville la concession funéraire acquise en 1999 pour 30 ans au prix de 6715 Frs soit 1023.70 €.

De rembourser la dite concession au prorata temporis pour la période restant à courir suivant le mode de calcul exposé ci-dessus, soit un montant de 363.98 €.

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

• **AVENANT AU MARCHÉ DE NETTOYAGE**

Monsieur le Maire :

Cette fois, c'est l'avenant au marché de nettoyage. Eric GIBLAIN.

Monsieur GIBLAIN :

Par délibération en date du 18 décembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer un marché pour le nettoyage des bâtiments communaux réparti en deux lots (lot n° 1 pour les prestations de nettoyage et lot n°2 pour la vitrerie), selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen et à signer les marchés à intervenir.

Le lot n° 1 de ce marché a été attribué à la Société FRANCE CLAIRE

Le lot n°2 de ce marché a été attribué à la Société PROPRETE HYPER SERVICES

Suite à la réorganisation de certains locaux mis à disposition d'associations ayant conduit au déménagement de certaines d'entre elles et à la résiliation du bail passé avec la Foncière Médicale pour les locaux de l'E.S.E., des avenants au marché de nettoyage et vitrerie sont nécessaires :

Lot n°1 : Suite au déménagement de l'association Salvetera de l'avenue Mesureur aux équipements Jonchère, il y a lieu de supprimer la prestation de ménage avenue Mesureur, les équipements Jonchère étant entretenus par une employée communale, il y a lieu de supprimer la prestation ménage d'un montant annuel de 634,53 € HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le montant initial du marché passé avec la Société FRANCE CLAIRE – Lot n° 1 : prestations de nettoyage – d'un montant de 324 121,13 € HT est ainsi porté à 323 486,60 € HT soit une diminution d'environ 0.20 %.

Lot n°2 : Suite à la réorganisation de certains locaux mis à disposition d'associations, la ville a été amenée à résilier le bail passé avec la Foncière Médicale pour les locaux situés 29, avenue Mesureur. La prestation vitrerie pour ces locaux d'un montant annuel de 182,94 € HT est supprimée à compter du 01 janvier 2014.

Le montant initial du marché passé avec la Société PHS – Lot n° 2 : vitrerie des bâtiments communaux – d'un montant de 18 810,96 € HT est ainsi porté à 18 627,92 € HT soit une diminution d'environ 5 %.

Monsieur le Maire :

Merci Eric. Est-ce qu'il y a des demandes d'explication. Il n'y en a pas. Je passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 18 décembre 2012, par laquelle le conseil municipal a décidé de lancer un marché pour le nettoyage des bâtiments communaux lot n° 1 et pour les prestations de nettoyage de la vitrerie lot n° 2, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen et a autorisé le Maire à signer les marchés à intervenir.

Suite à la réorganisation de certains locaux mis à disposition d'associations ayant conduit au déménagement de certaines d'entre elles et à la résiliation du bail passé avec la Foncière Médicale pour les locaux de l'E.S.E., des avenants au marché au marché de nettoyage et vitrerie sont nécessaires :

Lot n°1 : Suite au déménagement de l'association Salvetera de l'avenue Mesureur aux équipements Jonchère, il y a lieu de supprimer la prestation de ménage avenue Mesureur, les équipements Jonchère étant entretenus par une employée communale, il y a lieu de supprimer la prestation ménage d'un montant annuel de 634,53 € HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le montant initial du marché passé avec la **Société FRANCE CLAIRE** – Lot n° 1 : prestations de nettoyage – d'un montant de **324 121,13 € HT** est ainsi porté à **323 486,60 € HT** soit une diminution d'environ 0.20 %.

Lot n°2 : Suite à la réorganisation de certains locaux mis à disposition d'associations, la ville a été amenée à résilier le bail passé avec la Foncière Médicale pour les locaux situés 29, avenue Mesureur. La prestation vitrerie pour ces locaux d'un montant annuel de 182,94 € HT est supprimée à compter du 01 janvier 2014.

Le montant initial du marché passé avec la **Société PHS** – Lot n° 2 : vitrerie des bâtiments communaux – d'un montant de **18 810,96 € HT** est ainsi porté à **18 628,92 € HT** soit une diminution d'environ 5 %.

Vu l'avis de la Commission des Affaires Financières réunie le 2 décembre 2013,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer :

Avec la Société France CLAIRE, l'avenant n°2 pour des prestations en moins-value annuelle de 634,53 € HT à compter du 1^{er} janvier 2014,

Avec la Société Propreté Hyper Services, l'avenant n°1 pour des prestations en moins-value annuelle de 182,94 € HT à compter du 1^{er} janvier 2014.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VIE SOCIALE ET FAMILLE

- **CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DE LA CELLE ST CLOUD, BOUGIVAL ET LOUVECIENNES POUR L'ORGANISATION EN 2014 DES ACTIONS DU RESEAU INTERCOMMUNAL D'INSERTION**

Monsieur le Maire :

Nous allons passer aux affaires concernant la vie sociale et famille, mais puisqu'on a voté les budgets de la ville et de l'assainissement et tout une série de délibérations, je voudrais remercier en votre nom à tous, les services municipaux en particulier le service des finances qui a fait un travail de consolidation très important. Il faut savoir que ce travail budgétaire commence au mois de septembre et même au mois d'août, avec la lettre de cadrage et ensuite la préparation du budget par les services, des pré-conférences budgétaires, des conférences budgétaires, des arbitrages, une remontée ensuite d'ultimes arbitrages sur les propositions de budget. C'est donc un travail considérable fait par un petit nombre de personnes d'ailleurs au service des finances, appuyées bien entendu par les autres services de la ville. Merci beaucoup.

Nous continuons avec une convention d'entente entre les communes de La Celle Saint-Cloud, Bougival et Louveciennes pour le réseau insertion. Laurence.

Madame AUGERE :

Comme vous le savez, le réseau insertion existe depuis les années 2000 entre les 3 communes de Louveciennes, Bougival et La Celle St Cloud. Ce réseau est composé d'élus, de professionnels et de bénévoles (représentants d'associations).

Ce réseau se retrouve régulièrement lors de plusieurs évènements. D'abord un séminaire annuel sur des problématiques liées à l'insertion. Le séminaire est une année à Louveciennes, une année à Bougival et une année à La Celle Saint-Cloud. Le réseau se retrouve aussi toutes les six semaines à l'intérieur d'un groupe de réflexion qui s'appelle le groupe ESPOIR qui a pour mission à la fois d'échanges d'informations sur la réalité quotidienne du territoire et aussi, ça permet aux personnes de pouvoir monter des projets, deux à deux, trois à trois et d'avoir des interventions concrètes et je crois que c'est important ce que je dis, parce que vous allez voir la délibération d'après, c'est aussi tout ce travail qui a permis la naissance et l'évolution de certains services d'intercommunalité.

Il y a aussi dans le réseau, ce n'est pas une personne, c'est un outil très important pour tout le monde, c'est le fameux livret-contact qui est un annuaire dans lequel il y a tous les intervenants, tous les partenaires et toutes les associations qui peuvent apporter des outils, des solutions, des partenariats, aux partenaires de l'insertion sur nos trois communes.

Comme vous le savez, la Communauté de communes se dissout et l'animation de ce réseau a un coût et du coup, les trois communes tiennent à continuer à faire vivre ce réseau indépendamment de la structure CCCS et nous vous demandons de bien vouloir accepter que le Maire passe cette convention qui a pour mission de continuer à faire vivre le réseau avec des systèmes par exemple, pour financer les opérations comme le séminaire. L'idée, c'est de prendre la représentation des personnes sur les trois communes, donc c'est 50% La Celle Saint-Cloud, 25% Bougival, 25% Louveciennes.

Monsieur le Maire :

Merci Laurence. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications. Les uns, les autres, ceux qui viennent au séminaire annuel du réseau, séminaire thématique, on voit bien l'importance et l'intérêt de ce séminaire avec une participation nombreuse. On a en général 100/150 personnes de professionnels, d'élus et d'associatifs, de représentants des associations. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Réseau Intercommunal d'Insertion animé depuis 2000, par les 3 villes de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine (Bougival, La Celle St Cloud, Louveciennes)

Considérant que ce réseau a l'originalité de fédérer trois collèges d'acteurs locaux (Elus, Professionnels et Bénévoles), qu'il regroupe plus d'une centaine de membres et une trentaine de services locaux institutionnels et associatifs.

Considérant qu'il propose chaque année un séminaire thématique, l'édition et la diffusion d'un véritable annuaire local de tous les services d'accompagnement social et d'insertion, le Livret-Contact du Réseau, qui détaille les missions et actions de chaque service et les contacts des responsables pour orienter plus efficacement le public, un groupe de travail bimestriel réunissant en moyenne une vingtaine de participants : le groupe ESPOIR.

Considérant que depuis 2010, ce réseau est pris en charge sur le budget de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2014, la Communauté de Communes sera dissoute et que les 3 villes, Bougival, La Celle St Cloud et Louveciennes souhaitent continuer à faire vivre ce réseau.

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention d'entente entre les 3 villes, convention ayant pour objet de définir les modalités de participation aux dépenses de chacune des trois communes.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'entente afférente.

VU le projet de convention élaboré par les trois Municipalités,

VU l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 4 Décembre 2013,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés*

Autorise Monsieur le Maire

- *à signer la convention d'entente afférente pour le financement 2014 des actions du Réseau Intercommunal d'Insertion.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **SERVICES SESAME ET DYNAMIQUE EMPLOI : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL POUR L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire :

Toujours Laurence, service SESAME.

Madame AUGERE :

Dans le même esprit, SESAME est une structure intercommunale. Il y a d'abord eu SESAME qui est né il y a fort longtemps déjà, je ne saurais pas vous dire la date exacte, avant 2008. SESAME est un service intercommunal qui a pour mission de prendre en compte la dimension de l'insertion sociale des personnes en grande difficulté du territoire des trois communes. Il se trouve qu'en 2012, c'est une réflexion qu'on a menée en 2011, on a trouvé nécessaire que SESAME évolue, qu'il garde sa mission évidemment d'insertion sociale pour les plus en difficulté, mais qu'il puisse aussi prendre en compte une réalité qui était sur le territoire, qui n'était finalement pas aussi bien organisée, c'est toute la dimension autour de l'accompagnement de l'insertion professionnelle.

Du coup, SESAME s'est divisé en deux services, un service SESAME d'insertion sociale et un service qui s'appelle Dynamique Emploi qui est un service d'accompagnement à l'emploi pour tous les bénéficiaires qui le souhaitent. Ce qui est important à savoir, c'est que ce service SESAME avant la création de Dynamique Emploi accueillait 54 personnes, c'était au 31 décembre 2010. Depuis la création de Dynamique Emploi, les usagers sont passés de 54 à 96 personnes en 2012 et là en 2013, l'année n'est pas finie, mais nous avons pour l'instant accueilli 132 personnes.

Ce service a un fonctionnement, il y a une conseillère en insertion qui est à la fois sur SESAME et sur Dynamique Emploi. C'est géré en intercommunalité, et du coup, il va falloir faire en sorte que nous, Ville de La Celle Saint-Cloud nous reprenions cette activité pour l'année 2014, en partenariat avec Bougival par un système de convention, Louveciennes ayant souhaité fonctionner différemment. Il est vrai que sur SESAME, il y avait une ou deux personnes qui étaient originaires de Louveciennes et sur Dynamique Emploi, ils ont déjà un service qui leur est propre. Du coup, l'idée c'est de reprendre SESAME et Dynamique Emploi pour les habitants de La Celle Saint-Cloud et Bougival.

Monsieur le Maire :

Laurence, c'est bon. Merci. SESAME on l'a vu au repas solidaire dimanche dernier, c'est très important pour permettre la sociabilisation, le lien social avec des personnes en très grande difficulté. C'est donc bien. Et Dynamique Emploi permet de rebondir à ceux qui sont plus proches de l'emploi. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications. Oui.

Madame RAUNET :

C'est une question que j'avais posée lors de la commission, mais je pense qu'elle mérite d'être reposée ici. Donc c'est la même. C'est celle qui concerne le suivi. Parce qu'il me semble intéressant de savoir ce qu'il se passe après ? Si vous pouviez en reparler, je pense que ça serait bien.

Monsieur le Maire :

Oui tout à fait, c'est très important. Laurence tu veux en parler.

Madame AUGERE :

En terme de sorties ?

Monsieur le Maire :

Oui, accompagnement, sortie, renouvellement des effectifs.

Madame AUGERE :

C'est très important effectivement. Sur SESAME, on a constaté que les trois quarts des personnes qui sont dans SESAME sont des personnes nouvelles, c'est-à-dire que ce sont des personnes qui arrivent dans une année et qui repartent. On pourrait imaginer qu'il y ait des personnes qui entrent à SESAME et qui y restent. Oui il y a quelques personnes pour qui c'est extrêmement important parce que s'il n'y avait pas SESAME, il n'y aurait rien du tout, mais pour les trois quarts des personnes en fait, c'est un tremplin, elles partent vers des formations, vers de l'emploi. C'est vrai qu'il y a des partenariats avec CBL aussi et bien d'autres, avec la Mission Locale. Tout ça fonctionne ensemble. Pour nous c'est un résultat extrêmement important parce que c'est vraiment de l'insertion, c'est un lieu qui est un tremplin, un lieu de passage et ce n'est pas un lieu de vie.

Monsieur le Maire :

Oui, Marie Pierre.

Madame DELAIGUE :

Ça me fait effectivement penser à l'association SNC qui a un rôle similaire puisque c'est un accompagnement pour la partie Dynamique Emploi. Il me semble.

Monsieur le Maire :

Plus pour des cadres. Laurence tu veux en dire un mot.

Madame AUGERE :

Effectivement, en plus SNC fait partie du réseau. Ils sont en plus des habitués et des piliers du groupe, du fameux groupe ESPOIR et SNC fait partie des partenariats. Comme le dit Monsieur le Maire, il y avait un moment où SNC était centré uniquement sur l'accueil, plus particulièrement sur l'accueil des cadres et l'accompagnement des cadres, mais effectivement, ça, c'était à une époque, c'est un petit peu en train de changer. Et on est en train d'essayer de travailler ensemble d'autres sujets.

Monsieur le Maire :

Merci Laurence. D'autres questions ? Pas d'autres questions. Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 juillet 2013 constatant la fin de compétences de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine au 1^{er} janvier 2014,

VU les actions d'insertion sociales et professionnelles menées par les services SESAME et Dynamique Emploi,

VU les aides financières octroyées par le Conseil Général des Yvelines au titre de sa politique Insertion,

VU l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 4 Décembre 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

*A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,*

DECIDE

- *la reprise en gestion communale des deux services SESAME et Dynamique Emploi à compter du 1^{er} janvier 2014,*

- *Autorise Monsieur le maire à déposer pour le service SESAME une demande de subvention de 17 000 € auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'exercice 2014 et à signer la convention de subventionnement afférente pour l'exercice 2014,*
- *Autorise Monsieur le maire à déposer pour le service Dynamique Emploi une demande de subvention de 7 000 € auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'exercice 2014 et à signer la convention de subventionnement afférente pour l'exercice 2014.*

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **DON EXCEPTIONNEL A LA CROIX ROUGE**

Monsieur le Maire :

Don exceptionnel à la Croix Rouge. C'est Simone.

Madame ROGER :

Examen d'un projet de on exceptionnel à la Croix Rouge en faveur des populations sinistrées des Philippines. Sur demande exceptionnelle de la Croix-Rouge, la Municipalité souhaite s'associer au mouvement de solidarité nécessaire pour porter assistance aux populations sinistrées des Philippines.

Un don exceptionnel à la Croix-Rouge est proposé à hauteur de 1000 € (mille euros). Les membres de la commission Vie sociale et famille réunis le 4 décembre 2013 ont émis un avis favorable.

Monsieur le Maire :

Merci Simone. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON :

Je voterai cette demande, mais, qu'on verse 1000€ à la Croix Rouge, je suis d'accord, mais de dire que la ville s'associe à la solidarité avec un montant de 1000 €, c'est-à-dire 5 centimes d'euros par habitant, je trouve que là, ça me paraît quand même un petit peu déconnecté de la réalité. Oui pour une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge, mais le libellé est quand même un peu pauvre.

Monsieur le Maire :

Effectivement. Mireille. En fait, c'est une action symbolique bien entendu.

Madame RAUNET :

Ce sujet a fait l'objet d'un vrai débat au sein de la commission, parce qu'on n'est pas habitués. C'est la première fois. Il aurait pu y avoir d'autres dons exceptionnels et collectivement, nous nous sommes interrogés, pas seulement Jean-Louis DELCOURT et moi, on s'est tous interrogés. C'était assez unanime, je crois que Madame DUCHESNE peut le confirmer parce qu'on a pensé qu'il fallait peut être, j'ai bien compris le mot exceptionnel, mais ça sous-entend que ça pourrait ne pas se reproduire. Mais en fait, on sait que ça peut se reproduire, donc les questions que nous nous sommes posées, c'est de savoir quel était le cadre, dans quelles circonstances ont pourrait ré-intervenir ou ne pas intervenir, les critères, c'est-à-dire qu'on a évoqué plus particulièrement les catastrophes naturelles, mais les catastrophes naturelles, il y en avait eu à Haïti, pourtant cette idée géniale ne nous était pas venue, on peut se demander aussi pourquoi. Moi j'ai très envie de savoir comment celle-ci est arrivée par exemple. Je reposerai la question après. C'est tout cela qui a été dit au cours de cette commission et le fait que je sois à la Croix Rouge a été un élément favorable pour tous, donc on a aussi évoqué quel était le vecteur, par quels chemins, les fonds transitaient parce qu'on a plus ou moins confiance dans les unes ou dans les autres, et que ce soit la Croix Rouge, c'est un caractère rassurant, mais il y a eu donc la surprise, le choix, les critères. On a tous bien compris que c'était un don symbolique, parce que 1000€, ce n'est pas important, c'est juste pour s'associer à une action de solidarité, ça dit bien ce que ça veut dire. Ça les 1000 € ça ne nous a pas choqué du tout, on a bien compris qu'on était dans le symbole et qu'on voulait participer à ce symbole, ça on l'a compris, ce n'est pas ça qui était en cause. Les questions qu'on se posait c'est toutes celles qu'on vient d'évoquer et peut être après, en fonction de votre réponse, aurais-je à reprendre la parole.

Monsieur le Maire :

Merci Mireille, on va demander peut être à Christiane d'expliquer pourquoi 1000€ finalement. Enfin bon pourquoi les Philippines, voilà, les critères, le débat, en complétant le débat tel que présenté par Mireille.

Madame DUCHESNE :

Madame RAUNET, je crois que je n'ai plus grand-chose à dire parce que vous avez très bien expliqué tout ce qui a été dit en commission vie sociale et famille. Effectivement, nous avons bien fait la différence entre ce don et la subvention que nous accordons à la Croix Rouge pour son fonctionnement en début de chaque année. Donc là, il s'agissait d'un don. C'est vrai que nous avons donc attribué 1000€. Ces 1000 €, on a été un petit peu pris de cours quand nous l'avons présenté en commission. On l'avait tous bien compris. Et nous nous sommes fixés un objectif pour la prochaine commission, c'est de, effectivement, ce que vous avez dit tout à l'heure, définir à la fois les critères, les circonstances et tout un cadre pour ce genre de don, qui, Dieu merci ne revient quand même pas très souvent dans nos commissions.

Monsieur le Maire :

Merci Christiane. D'autres interventions ? Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

Dans la mesure où il s'agit d'un sujet sur lequel on ne peut pas trop savoir à l'avance dans quelles circonstances on le fera, c'est plutôt des principes que des critères qu'il faut se donner, parce que des critères, ça veut dire qu'on ferme, et la messe est dite...

Monsieur le Maire :

Des principes et des critères.

Monsieur BLANCHARD :

Oui, mais il faut être assez prudent, parce qu'on s'est aussi posé la question entre nous, groupe Ensemble à gauche, ce n'est pas évident d'une fois sur l'autre. On sera très regardants, à moins qu'on ne soit majoritaires, pardon, j'oubliais. On y réfléchira beaucoup, mais de toute façon, on sera très vigilants sur ce sujet-là, parce que c'est quelque chose d'important et c'est vrai que même si c'est de l'ordre du symbole, c'est pas mal de faire ça.

Monsieur le Maire :

Christiane l'a dit, mais je voudrais le redire plus précisément. En la matière, il s'agit vraiment d'un partenariat avec la Croix Rouge et la Croix Rouge qui a versé je crois un montant important, nous appelé en participation. Là c'était moins des critères abstraits que vous avez appliqués, si j'ai bien compris la position de la commission, mais c'était beaucoup plus une réponse positive à la Croix Rouge qui elle-même intervenait. Donc c'est un partenariat, on s'associe à ce mouvement de solidarité. Ensuite qu'il faille établir des principes et des critères, oui bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé. Merci Pardon Mireille.

Madame RAUNET :

Est-ce que cela veut dire que pour Haïti, par exemple, la Croix Rouge ne vous a rien demandé ?

Monsieur le Maire :

En fait, si je me souviens bien Haïti, la Croix Rouge est intervenue et nous soutenons la Croix Rouge, déjà à travers les subventions, Christiane.

Madame RAUNET :

Non, non, non.

Monsieur le Maire :

Mais c'était dans le budget, ce n'était pas un don exceptionnel.

Madame RAUNET :

Cela confirme bien que pour Haïti, la Croix Rouge n'a pas demandé un don exceptionnel.

Monsieur le Maire :

Non.

Madame RAUNET :

Mais si puisque c'est compris dans la subvention de la même façon, Madame DUCHESNE vient de dire...

Monsieur le Maire :

Oui, je dis oui à votre négation, donc je dis non.

Madame RAUNET :

D'accord, de la même façon que Mme DUCHESNE vient de le dire, ça ne remet pas en cause le montant de la subvention qui est bien séparée donc moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment à cette époque-là, pour Haïti, la Croix Rouge n'a pas pensé à vous solliciter, à solliciter la ville, et pour les Philippines, on est sollicité ? Donc ça, ça m'intéresse.

Monsieur le Maire :

Voilà, c'est l'incrémentation dans l'histoire.

Monsieur BLANCHARD :

Il ne faut pas que ce soit...

Monsieur le Maire :

Mais je crois qu'il faut vraiment maintenant, Mireille, vous avez bien posé la question, que la commission établisse des principes et des critères, ça vaudra ce que ça vaudra, mais au moins ça servira de ligne directrice pour les élus et s'ils veulent modifier à un moment donné, ils pourront toujours modifier. Mais au moins, ça nous servira pour nous de ligne directrice.

Monsieur BLANCHARD :

Et il ne faut pas que cela soit à 100 jours des municipales.

Monsieur le Maire :

Non surement pas. Ça ne sera pas à 100 jours des municipales.

Madame RAUNET :

Personnellement, je dois dire, je crois que je l'ai dit, alors je vais le redire ici par correction, c'est que ce que je trouve bien dans cette affaire, c'est à contre-courant de la publicité. Parce qu'aujourd'hui, tout le monde a oublié les Philippines, et que cela soit maintenant que l'on donne quelque chose alors que ce n'est plus d'actualité, je trouve que c'est plutôt sympathique.

Monsieur le Maire :

Merci Mireille. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie sociale et Famille réunie le 4 Décembre 2013,

Considérant que la commune souhaite s'associer au mouvement de solidarité nécessaire pour porter assistance aux populations sinistrées des Philippines,

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,*

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à accorder à la délégation locale de la Croix Rouge un don municipal exceptionnel d'un montant de 1000 € (mille euros), en faveur des opérations d'assistance en cours aux populations sinistrées des Philippines.

La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

- **ORGANISATION DES CLASSES DE DECOUVERTE DES ECOLES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire :

Pour les subventions pour les classes de découverte. Georges, deux délibérations, écoles publiques et Sainte Marie.

Monsieur LEFEBURE :

Ça ne change pas tellement ; Cette année encore la ville a souhaité organiser ces séjours et surtout les subventionner une partie pour alléger la participation des familles.

On va peut-être rappeler les principes qui sont définis depuis 1999, à savoir : La classe entière part avec son enseignant, et surtout les CM2, essentiellement les CM2

La durée des séjours est fixée par ces mêmes règles à 10 jours pour les classes de nature, de montagne et de mer.

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver les grilles tarifaires et les modalités de paiement. Je vais peut-être les rappeler quand même, elles sont dans le corps de la délibération :

-Un tarif dégressif appliqué en fonction du quotient familial.

-Un abattement de 10 % accordé aux familles dont plusieurs enfants partent en séjour,

-L'étalement des paiements en une, deux ou trois fois selon un échancier.

-Je rappelle aussi que les tarifs proposés pour chaque séjour ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 27 mai 2011.

Monsieur le Maire :

Merci Georges. Ça c'est la délibération pour les écoles publiques. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Oui Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD :

En voyant le texte, ça me fait penser à deux petites questions. La classe entière je comprends le principe, mais s'il y a un ou deux enfants qui ne peuvent ou dont les parents ne veulent pas, est-ce que ça empêche de le faire, et pourquoi strictement les CM2.

Monsieur le Maire :

Sylvie d'ESTEVE.

Madame d'ESTEVE :

Effectivement, s'il y a un ou deux enfants qui ne peuvent pas partir, ça ne met pas en péril le départ de la classe d'environnement, sauf qu'à partir de trois enfants, l'inspection demande à l'enseignant que la classe ne parte pas. Donc c'est deux et pas plus. Et ensuite, pour répondre à votre question sur les CM2, c'est CM2 ou classe associée, ça peut être un CM1/CM2, un CE1/CM2, voilà.

Monsieur le Maire :

Merci Sylvie. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre, abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération 2011.02.29 fixant la grille tarifaire des classes de découvertes,

Considérant qu'il y a lieu de fixer des modalités de paiement pour les séjours en classes de découvertes,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie sociale et Famille réunie le 4 décembre 2013,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

*A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,*

DECIDE

- D'approuver les modalités de paiement des classes de découverte pour l'année 2014, à savoir :

-Un tarif dégressif appliqué en fonction du quotient familial.

-Un abattement de 10 % accordé aux familles dont plusieurs enfants partent en séjour, dans la mesure où celles-ci ne seraient pas concernées par l'application du quotient familial.

-Un étalement des paiements en une, deux ou trois fois selon l'échéancier précisé par la Ville. Le coût total du séjour sera payé avant le départ de l'enfant.

-D'appliquer les tarifs proposés pour chaque séjour annexé à la présente délibération, selon la grille tarifaire approuvée lors du Conseil Municipal le 27 mai 2011.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.